

Faculté Saint-Jean



150	Faculté Saint Jean	288
151	La Faculté	289
151.1	Note historique et buts	289
151.2	Personnel académique de la Faculté	289
152	Renseignements généraux	290
152.1	Calendrier académique 1998-99	290
152.2	Politique linguistique	292
152.3	Services	292
153	Règlements de la Faculté	292
153.1	Admission	292
153.2	Inscriptions	297
153.3	Classification des cours	297
153.4	Exigences académiques	298
153.5	Tests/Examens	299
153.6	Crédits par évaluation spéciale	300
153.7	Conditions de résidence	300
153.8	Niveau académique et graduation	301
153.9	Réexamen	302
153.10	Appels et griefs	302
153.11	Conseillers d'étude	302
154	Programmes d'études	303
154.1	Renseignements généraux	303
154.2	Voies: Avancée/Intermédiaire	303
154.3	Baccalauréat-ès-Arts	303
154.4	Baccalauréat en Education	309
154.5	Programmes du diplôme de perfectionnement en éducation	313
154.6	Maîtrise en sciences de l'éducation – Etudes en langue et culture	314
154.7	Baccalauréat en Education/ Baccalauréat-ès-Sciences	314
154.8	Baccalauréat-ès-Sciences	316
154.9	Baccalauréat en commerce (Bilingue)	317
154.10	Options	318
155	Les cours	318
155.1	Renseignements généraux	318
155.2	Description des cours	319
155.3	Exigences physiques de certains cours universitaires	319
155.4	Cours offerts	319
156	Bourses	320
156.1	Prix aux Diplômés	320
156.2	Bourses au niveau du Baccalauréat	321
156.3	Bourses d'immatriculation	321

150 Faculté Saint Jean

Attention:

- (1) Chaque étudiant est responsable de la totalité et de l'exactitude de son inscription. Veuillez lire l'annuaire avec soin et, en cas de doute au sujet des règlements concernant votre programme, adressez-vous à la personne compétente. (Voir article 7.)
- (2) Vous servir de cet annuaire pour votre inscription. L'Université ne peut fournir plus d'un exemplaire à chaque étudiant.
- (3) L'annuaire présente les principes de l'Université au moment de sa publication en ce qui concerne toute matière qui y est traitée. L'Université se réserve donc le droit de changer ce qui est décrit à l'annuaire, soit pour servir au mieux ses propres intérêts ou à cause de circonstances incontrôlables. L'Université décline formellement toute responsabilité envers toute personne ou groupe de personnes qui pourrait subir un quelconque préjudice à la suite de tels changements.
- (4) Heures d'ouverture de l'Université: 8h30 à 12h, 13h à 16h30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés); durant les mois de mai, juin, juillet et août: 8h à 12h, 13h à 16h. Numéros de téléphone: information, campus principal – (403) 492-3111; information, Faculté Saint-Jean – (403) 465-8703.
- (5) **Exigences professionnelles:** Tout étudiant ayant l'intention de poursuivre une carrière à la fin de ses études devrait contacter le secrétariat de sa faculté afin de connaître les conditions d'exercice d'une profession qui s'ajoutent à la possession d'un diplôme universitaire. Dans certains cas ces renseignements sont contenus dans l'annuaire de la faculté.
- (6) Date limite pour les demandes d'admission: le 1er août. Les autres dates limites sont indiquées à la \$153.1 de l'annuaire.
- (7) Tous les renseignements nécessaires pourront être obtenus aux bureaux suivants:
(toute correspondance, à l'exception de la Faculté Saint-Jean, devra porter la mention: University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2E2).

Questions académiques:

Dr JA Boeglin, Vice-doyen aux affaires académiques, 8406, rue Marie-Anne Gaboury, Edmonton, T6C 4G9 (465-8769).
L Villeneuve, Responsable des admissions et des dossiers étudiants, 8406, rue Marie-Anne Gaboury, Edmonton T6C 4G9 (465-8703).

Admissions, inscriptions, dossiers, relevés de notes, collation des grades:
Office of the Registrar, Administration Building (492-3113).

Services de Counseling:

2-600 Students' Union Building (492-5205) ou Bureau C-1, Pavillon André Daridon, Faculté Saint-Jean (465-8713).

Aide financière, prix d'excellence et bourses:

Student Awards, 103 Administration Building (492-3221).

Résidences universitaires:

Housing and Food Services, 44 Lister Hall (492-4281)

Services aux étudiants:

Dean of Students, Office of the Dean of Students, 2-800 Students' Union Building (492-4145).

Services aux étudiants autochtones:

Office of Native Student Services, 2-400 Students' Union Building (492-5677).

Paiement des frais de scolarité:

Financial Services, 3rd Floor, Administration Building (492-3389).

Services de carrière et de placement:

2-100 Students' Union Building (492-4291).

Please Note:

- (1) Students are responsible for the completeness and accuracy of their registrations. Please read the Calendar carefully and, if you are in doubt about the regulations pertaining to your program, consult the appropriate University official. (See item 7 below.)
- (2) Please use this Calendar when you register. The University cannot supply more than one copy to each student.
- (3) The Calendar sets forth the intention of the University at the time of its publication, with respect to all matters contained therein. The University reserves the right at any time to deviate from what appears in the Calendar, either in order to serve the best interests of the University, or because of circumstances or occurrences beyond the University's reasonable control. The University expressly denies responsibility or liability to anyone who may suffer loss or who may be otherwise adversely affected by such change.
- (4) The office hours of the University are from 0800 to 1200 and from 1300 to 1630 Monday to Friday (except holidays); in May, June, July, and August the office hours are from 0800 to 1200, and from 1300 to 1600. Telephone numbers for information: Main campus – (403) 492-3111, Faculté Saint-Jean (403) 465-8703.
- (5) **Professional Requirements:** Students or prospective students intending to enter a profession following graduation should contact the appropriate faculty office in order to ascertain requirements for professional registration above and beyond possession of the prescribed university degree or diploma. In some cases this information is provided in the faculty section of the University calendar.
- (6) Application deadline: August 1. Other deadlines are set out in \$153.1 of this Calendar.
- (7) Inquiries should be directed as follows:

(All addresses, except Faculté Saint-Jean, should contain the suffix University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2E2.)

Academic matters:

Dr JA Boeglin, Associate Dean (Academic), 8406-91 Street, Edmonton T6C 4G9 (465-8769).

L Villeneuve, Officer, Admissions and Student Records, 8406-91 Street, Edmonton T6C 4G9 (465-8703).

Admissions, registration, records, transcripts, convocation:

Office of the Registrar, Administration Building (492-3113).

Student Counselling Services:

2-600 Students' Union Building (492-5205) or C-1 Pavillon André Daridon, Faculté Saint-Jean (465-8713).

Financial assistance, scholarships, and awards:

Student Awards, 103 Administration Building (492-3221).

University residences:

Housing and Food Services, 44 Lister Hall (492-4281).

Student Services:

Dean of Students, Office of the Dean of Students, 2-800 Students' Union Building (492-4145).

Native Student Services:

Office of Native Student Services, 2-400 Students' Union Building (492-5677).

Fee payment:

Financial Services, 3rd Floor, Administration Building (492-3389).

Career and Placement Services:

2-100 Students' Union Building (492-4291).

151 La Faculté

151.1 Note historique et buts

Le Juniorat Saint-Jean a été fondé en 1908, l'année même où a été inaugurée la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de l'Alberta.

Les deux institutions ont le même âge, mais ont évolué de façon très différente. Le Collège est devenu Collège Universitaire Saint-Jean, partie intégrante et secteur bilingue de l'Université de l'Alberta, 62 ans après sa fondation, le 27 novembre 1970. Le statut officiel de Faculté lui fut accordé en septembre 1977 et sa dénomination devint "Faculté Saint-Jean" en mai 1978.

La Faculté Saint-Jean se définit aujourd'hui par son statut universitaire de langue française. Elle dessert les étudiants capables de poursuivre en français des études universitaires. La Faculté se donne pour mission de répondre aux besoins particuliers des francophones de l'Ouest du Canada.

Tout centre universitaire se doit d'enrichir dans la mesure du possible la vie non seulement intellectuelle mais culturelle de sa clientèle. Aussi, la Faculté Saint-Jean se voit-elle la mission particulière de contribuer à l'enrichissement culturel de ses étudiants aussi bien que de l'ensemble de la vie française en Alberta. Par cet engagement (concrétisé dans le développement de Saint-Jean) l'Université espère promouvoir la culture française dans l'Ouest du Canada.

151.2 Personnel académique de la Faculté

Personnel

Doyenne

C Tardif, PhD (Education)

Vice-doyen au développement

F McMahon, PhD (Education)

Vice-doyen aux affaires académiques

JA Boeglin, PhD (Psychologie)

Professeurs émérites

D Desmarais, MSc

L Godbout, PhD

M Kapetanovich, DU

G Morcos, DU

Professeurs titulaires

EA Aunger, PhD (Science

Politique/Economie)

EV Blackburn, PhD (Chimie)

J-A Bour, PhD (Français)

FJ McMahon, PhD (Education)

C Tardif, PhD (Education)

Professeurs agrégés

JA Boeglin, PhD (Psychologie)

C Couture, PhD (Histoire)

C Denis, PhD (Sociologie)

Y d'Entremont, PhD (Education)

D Gignac, PhD (Ecologie végétale)

F Gobeil-Dwyer, PhD (Education)

H Hébert, MEP (Education physique)

A. La France, PhD (Musique)

F Levasseur-Ouimet, PhD (Education)

Y Mahé, PhD (Education)

L Mandin, PhD (Education)

Professeurs adjoints

M Beaudoin, PhD (Linguistique)

J Bergeron, PhD (Science

Politique)

M de Montigny, PhD (Physique)

R Parent, PhD (Français)

P Sing, PhD (Français)

Bibliothécaire en chef (nomination conjointe)

J Henley, BLS

Bibliothécaire/Services au public

J Girouard

Responsable des admissions

L Villeneuve

Centre éducatif

communautaire de l'Alberta

A Gaulin, Coordonnatrice

Autres membres du Conseil de la Faculté

Président de l'Université

R Fraser, PhD

Représentant de la Faculté des Arts

P Dubé, PhD

Représentant de la Faculté d'Éducation

R Hayden, PhD

Représentant de la Faculté des Sciences

M Légaré, PhD

Représentant de l'ACFA

G Arès

Représentant de l'ATA

M Arnal

151 The Professors

151.1 Historical Note and Aims

Juniorat Saint-Jean was founded in 1908, the same year as the inauguration of the Faculty of Arts and Sciences of the University of Alberta.

Though of the same age, the two institutions have evolved in very differing fashions. The Collège became Collège Universitaire Saint-Jean, an integral part and a bilingual sector of the University of Alberta, 62 years later on November 27, 1970. Official Faculty status was granted in September 1977, and the name changed to Faculté Saint-Jean in May 1978.

Today, Faculté Saint-Jean is characterized by its French-language university status. It serves students capable of pursuing university studies in French. The Faculté has taken on the mission of serving the particular needs of Francophones in Western Canada.

It is the duty of every university to enrich, as much as possible, not only the intellectual but also the cultural life of its students. Therefore Faculté Saint-Jean finds itself with the special mission of contributing to the cultural enrichment of its students as well as of the whole of French life in Alberta. Through this commitment (which has taken concrete form in the development of Saint-Jean) the University hopes to foster French culture in Western Canada.

152 Renseignements généraux

152.1 Calendrier académique 1998-99

Toutes les dates limites mentionnées au calendrier sont indiquées par le symbole suivant ■. TOUT RETARD ENTRAÎNERA DES PÉNALITÉS ACADEMIQUES ET FINANCIÈRES. Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission, de réadmission ou de transfert se trouvent à la \$12 de l'annuaire de l'Université (ou \$153.1.1). Consulter l'annuaire de "Special Sessions" ou la \$11 de l'annuaire de l'Université pour le calendrier académique de l'intersession.

1998

MARS

- 2 Midi à 13h00. Réunion électorale de Students Union. Les cours sont suspendus pendant une heure.
- 13 ■ Date limite pour les retraits des cours au deuxième semestre de la session d'hiver pour les étudiants au niveau du baccalauréat (voir §§22.2.7 et 23.9.3).
- 27 ■ Date limite pour le retrait des stages pratiques en éducation.
■ Date limite pour le retrait des cours de ★1,5 en éducation, offerts à la deuxième moitié du deuxième semestre de la session d'hiver.

AVRIL

- 9 ■ Dernier jour de cours de la session d'hiver.
Fin des stages pratiques en éducation.
- 10 Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 13 Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 14-25 Période des examens finals de la session d'hiver. **Les examens finals (s'il y a lieu) pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard auront lieu normalement pendant le dernier cours.**

MAI

- 4 Début des cours du printemps de l'intersession.
- 6 ■ DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS AUX COURS DU PRINTEMPS. Dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. (Voir §§22.2.7 et 23.9.3).
■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription des cours du printemps.
- 9 Anniversaire de la fondation de l'Université.
- 18 "Victoria Day." L'Université est fermée.
- 19 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS DU PRINTEMPS. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.7)
- 29 ■ Date limite pour le retrait des cours du printemps de six semaines.

JUIN

- 1 ■ Date limite pour la soumission, au niveau du baccalauréat, des demandes pour les bourses à "The Office of the Registrar and Student Awards."
- 1-4 et 8-9 Collation des diplômes, Parties I à VI.
- 11-12 Période d'examens finals pour les cours du printemps.
- 25 ■ Date limite pour demander une réévaluation des examens finals des cours du deuxième semestre et des cours complets offerts à la session d'hiver.
- 30 Clôture de la quatre-vingt-onzième année universitaire.

JUILLET

- 1 L'Université entre dans sa quatre-vingt-douzième année.
Fête du Canada. L'Université est fermée.
- 6 Début des cours d'été de l'intersession.
- 8 ■ DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS AUX COURS D'ETE. Dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. (Voir §22.2.7 et § 23.9.3).
■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription des cours d'été.
- 20 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS D'ETE: Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.7).
- 27-31 Période d'examens différés pour les étudiants qui ne l'ont pas écrit dans les délais prévus. (Voir §23.5.6(5)).
- 30 ■ Date limite pour le retrait des cours d'été de six semaines.

AOÛT

- 3 Fête du patrimoine. L'Université est fermée.
- 13-14 Période d'examens finals pour les cours d'été.
- 26-29 Journées d'orientation pour les étudiants étrangers.
- 31 Journées d'orientation pour les nouveaux étudiants.

SEPTEMBRE

- 1 Date limite de réception des demandes de remise des diplômes pour la collation des grades d'automne.
- 1-2 LES ETUDIANTS INSCRITS A DES COURS DU PREMIER SEMESTRE ET A DES COURS COMPLETS DE LA SESSION D'HIVER CONFIRMENT LEUR INSCRIPTION EN SE PROCURANT LEUR HORAIRE.
- 3 Début des cours de la session d'hiver pour les étudiants de la Faculté Saint-Jean.
- 7 Fête de travail. L'Université est fermée.
- 10 ■ DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS AU PREMIER SEMESTRE DE LA SESSION D'HIVER. Dernier jour pour ajouter ou enlever des cours au premier semestre ou des cours complets. Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 6 octobre seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. (Voir §§22.2.7 et 23.9.3).
- 11-15 Les inscriptions comme auditeur ou les changements de "crédit" à "audit" par les étudiants au niveau du baccalauréat, concernant les cours du premier semestre et les cours complets, seront acceptés seulement pendant cette période. (Voir §21.2.3).
- 12 Journée d'orientation "tardive" pour les étudiants étrangers.
- 30 ■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription à la session d'hiver (voir §22.2).

OCTOBRE

- 2 ■ Date limite pour le retrait des cours de ★1,5 en éducation, offerts à la première moitié du premier semestre de la session d'hiver.
- 6 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS AU PREMIER SEMESTRE DE LA SESSION D'HIVER: Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.7).
- 12 Jour d'Action de Grâce. L'Université est fermée.
- 16 Dernier jour des cours offerts à la première moitié du premier semestre de la session d'hiver.
- 19-23 Semaine de tests mi-semestriels. Période d'examens finals pour les cours en éducation, offerts à la première moitié du premier semestre de la session d'hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette semaine.
- 26 Début des cours de ★1,5 en éducation, offerts à la deuxième moitié du premier semestre de la session d'hiver.
Début des stages pratiques en éducation.
- 30 ■ Date limite pour enlever des cours offerts à la deuxième moitié du premier semestre de la session d'hiver.

NOVEMBRE

- 6** ■ Date limite pour le retrait des cours au premier semestre de la session d'hiver, pour les étudiants au niveau du baccalauréat (voir §§22.2.7 et 23.9.3).
- 11** Jour de l'Armistice. L'Université est fermée.
- 18-19** Collation des diplômes, Parties I et II.
- 20** ■ Date limite pour le retrait des cours en éducation, offerts à la deuxième moitié du premier semestre de la session d'hiver.
■ Date limite pour le retrait des stages pratiques en éducation.

DECEMBRE

- 3** Dernier jour de cours du premier semestre de la session d'hiver.
- 4** Fin des stages pratiques en éducation.
- 7-18** Période d'examens mi-semestriels pour les cours de ★6; période d'examens finals pour tous les autres cours. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette période. **Les examens de fin de semestre ou finals (s'il y en a) pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard auront lieu normalement pendant le dernier cours.**
- 25-31** Vacances de Noël. L'Université est fermée.

1999

JANVIER

- 1** Fête du Jour de l'An. L'Université est fermée.
- 4** ■ Les étudiants inscrits à des cours au deuxième semestre de la session d'hiver seulement confirment leur inscription en se procurant leur horaire.
- 5** Début des cours du deuxième semestre de la session d'hiver.
- 9** Journée d'orientation pour les étudiants étrangers.
- 11** ■ **DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS AU DEUXIEME SEMESTRE DE LA SESSION D'HIVER:** Dernier jour pour ajouter ou enlever des cours au deuxième semestre. Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 29 janvier seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. (Voir §§22.2.7 et 23.9.3).
■ Date limite pour le retrait des cours complets à la session d'hiver. (Voir §23.9.3).
- 12-14** Les inscriptions comme auditeur ou les changements de "crédit" à "audit" par les étudiants au niveau du baccalauréat, pour les cours du deuxième semestre seront acceptés seulement pendant cette période.
- 29** ■ Date limite pour le paiement sans pénalité du deuxième versement des droits d'inscription à la session d'hiver, ou des droits d'inscription des étudiants ne suivant des cours qu'au deuxième semestre (voir §22.2).
■ **DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS AU DEUXIEME SEMESTRE DE LA SESSION D'HIVER:** Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.7).
■ Date limite pour le retrait des cours en éducation, offerts à la première moitié du deuxième semestre de la session d'hiver.

FEVRIER

- 2** ■ Date limite de réception des demandes de remise des diplômes pour la collation des grades du printemps.
■ Date limite pour demander une réévaluation des examens finals des cours du premier semestre de la session d'hiver.
- 8-12** Semaine d'examens mi-semestriels. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette semaine.
- 12** Dernier jour des cours offerts à la première moitié du deuxième semestre de la session d'hiver.
- 16** Fête légale provinciale. L'Université est fermée.

- 15-19** Semaine de lecture au deuxième semestre; les cours sont suspendus pendant toute la semaine.
- 18-19** Journées d'orientation à l'Université.
- 22-26** Période d'examens finals pour les cours en éducation offerts à la première moitié du deuxième semestre de la session d'hiver.

MARS

- 3** Début des cours en éducation offerts à la deuxième moitié du deuxième semestre de la session d'hiver.
Début des stages pratiques en éducation.
Midi à 13h00. Réunion électorale de l'Union des étudiants. Les cours sont suspendus pendant une heure.
■ Date limite d'admission ou de réadmission à l'Intersession 1999.
- 5** ■ Date limite pour enlever les cours en éducation offerts à la deuxième moitié du deuxième semestre de la session d'hiver.
- 12** ■ Date limite pour le retrait des cours au deuxième semestre de la session d'hiver pour les étudiants au niveau du baccalauréat (voir §§22.2.7 et 23.9.3).
- 26** ■ Date limite pour le retrait des cours en éducation, offerts à la deuxième moitié du deuxième semestre de la session d'hiver.
■ Date limite pour le retrait des stages pratiques en éducation.

AVRIL

- 2** Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 5** Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 12** Dernier jour de cours de la session d'hiver.
- 16** Fin des stages pratiques en éducation.
- 17-29** Période des examens finals pour les cours de la session d'hiver. **Les examens finals (s'il y a lieu) pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard auront lieu normalement pendant le dernier cours.**

MAI

- 9** Anniversaire de la fondation de l'Université.
- 10** Début des cours de l'Intersession.
- 12** ■ **DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS AUX COURS DU PRINTEMPS.** Dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. (Voir §§22.2.7 et 23.9.3).
■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription des cours du printemps.
- 24** "Victoria Day." L'Université est fermée.
- 25** ■ **DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS DU PRINTEMPS.** Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §§22.2.7).

JUIN

- 1** ■ Date limite pour la soumission des demandes pour les bourses à l'Office of Student Awards.
- 4** ■ Date limite pour le retrait des cours du printemps de six semaines offerts à l'Intersession.
- 7-10 et** Collation des diplômes, Parties I à VI.
- 14-15**
- 17-18** Période d'examens finals pour les cours du printemps.
- 24** ■ Date limite pour demander une réévaluation des examens finals des cours du deuxième semestre et des cours complets offerts à la session d'hiver.
- 30** Clôture de la quatre-vingt-douzième année universitaire.

152.2 Politique linguistique

À la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont offerts en français. La langue de travail pour les administrateurs, les professeurs et les membres du personnel de soutien est le français.

Les étudiants de la Faculté Saint-Jean sont tenus de respecter, en tout temps, le caractère francophone de l'institution.

152.3 Services

- (1) **Bibliothèque:** Le service des bibliothèques de l'Université de l'Alberta met à la disposition des professeurs et des étudiants de la Faculté Saint-Jean, une riche bibliothèque contenant des oeuvres en sciences humaines et sociales, en sciences pures et en sciences de l'éducation et comprenant un secteur de matériel pédagogique et de littérature-jeunesse. C'est une bibliothèque de consultation et de prêts. Tous les étudiants ont également accès aux bibliothèques du campus ouest de l'Université de l'Alberta.
- (2) **Centre éducatif communautaire de l'Alberta:** Le Centre répond aux besoins des adultes francophones et francophiles albertains en offrant, sur place et/ou à distance, des cours d'intérêt général, de français langue première, de français langue seconde, d'alphabétisation, et de formation technique et professionnelle. Un service de diagnostic et de formation est disponible sur demande. Sous la direction des conseils d'administration et en collaboration avec les Alberta Vocational Colleges, des centres d'éducation permanente régionaux ont été établis pour servir les besoins des francophones dans les régions du Nord-Ouest (Falher) de Calgary (tél: Calgary 297-4023) et du Nord-Est (tél: St-Paul 645-6264). Pour de plus amples renseignements, prière de contacter le CECA au 468-1582.
- (3) **Services de counseling:** "Student Counselling Services" offre des services de counseling à tous les étudiants qui vivent des difficultés personnelles ou académiques. Ces services sont offerts en français à la Faculté Saint-Jean.
- (4) **Résidence:** La résidence est conçue et organisée comme un service qui complète l'expérience éducative offerte par la Faculté Saint-Jean. Les étudiants qui demandent à être admis en résidence s'engagent à en accepter les buts, c'est-à-dire, à vivre dans un milieu francophone, à étudier sérieusement, et à faire preuve d'esprit communautaire. La résidence est située sur le campus de la Faculté et peut recevoir environ 80 étudiants. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service des Résidences, 44 Lister Hall (492-4281).
Les étudiants ne désirant pas vivre en résidence peuvent trouver des appartements et des chambres à proximité de la Faculté.
- (5) **Transport:** La Faculté Saint-Jean est située au 8406, rue Marie-Anne Gaboury, à environ six kilomètres à l'est du campus principal de l'Université de l'Alberta. Les étudiants peuvent cependant suivre des cours à la fois à la Faculté Saint-Jean et dans d'autres facultés de l'Université grâce à un service de transport entre les cours.

153 Règlements de la Faculté

153.1 Admission

153.1.1 Demande d'admission

La procédure d'admission est indiquée à la §12 de l'annuaire de l'Université.

Aucune décision définitive quant à l'admission ne peut être rendue avant l'examen de tous les certificats et relevés de notes. La Faculté reçoit les étudiants et leur donne des conseils sur les programmes d'études, mais toute décision reste **officielle et provisoire** tant que les documents officiels nécessaires n'ont pas été reçus et évalués.

Dates limites

Demandes d'admission:

Semestre d'automne

le 1er mai

Semestre d'hiver

le 15 novembre

Clôture du dossier d'admission:

Semestre d'automne

le 1er août

Semestre d'hiver

le 1er décembre

152.2 Linguistic Policy

At Faculté Saint-Jean all courses, except English courses, are taught in French. French is also the language used by the administrators, the professors and the support staff.

Students at Faculté Saint-Jean must, at all times, respect the French character of the institution.

152.3 Services

- (1) **Library Facilities:** The University of Alberta library system makes available to the professors and students of Faculté Saint-Jean a library well stocked with books in the humanities and social sciences, in the pure sciences, and in education including a collection of pedagogical materials and juvenile literature. Works may be consulted on the premises or may be available for lending. All students also have access to the libraries on the west campus of the University of Alberta.
- (2) **Centre éducatif communautaire de l'Alberta:** The Centre has a provincial mandate to identify and meet the needs of the francophone and francophile population of Alberta. Courses or programs offered either at a distance or through traditional delivery modes include professional and technical training, literacy, general interest courses, etc. In order to facilitate accessibility to educational services in French outside of the immediate Edmonton region, three regional centres were established in cooperation with the Alberta Vocational Colleges: the Calgary region (297-4023), the Northwest region (Falher), and the Northeast region (645-6264). "L'Education permanente" also offers extensive services of French as a second language. For further information, please contact the CECA (468-1582).
- (3) **Counselling:** Student Counselling Services offers a wide range of counselling services directed at helping students who are experiencing personal or academic difficulties. These services are offered in French at Faculté Saint-Jean.
- (4) **Residence:** The residence is a service which complements the educational experience offered by Faculté Saint-Jean. Students who ask for admission to the residence commit themselves to the active pursuit of the goals of the residence, namely, to live and study in a French environment. The residence is on the Faculté campus and can accommodate approximately 80 students. More detailed information may be obtained at Housing and Food Services, 44 Lister Hall (492-4281).

Students who are not interested in living in residence can find rooms in private homes or in apartments near the Faculté Saint-Jean campus.
- (5) **Mini-bus service:** Faculté Saint-Jean is located at 8406-91 Street (about six kilometres east of the main University campus). This does not preclude the possibility of students following courses at Faculté Saint-Jean and in another faculty of the University, since a mini-bus service is provided between the courses.

153 Regulations of the Faculté

153.1 Admission

153.1.1 Application for Admission

Application procedure is explained in §12 of the University Calendar.

No definite and final ruling concerning admission can be given until all certificates and transcripts of standing have been reviewed. The Faculté consults with and advises students regarding programs of study, but all decisions are **unofficial and tentative** until official documents have been received and evaluated.

Deadlines for Application

Admission application:

Winter Session I

May 1

Winter Session II

November 15

Admission documents:

Winter Session I

August 1

Winter Session II

December 1

Demandes de réadmission:

Semestre d'automne
Semestre d'hiverle 1er août
le 15 novembre

Note: Si vous avez manqué une date limite, veuillez communiquer avec la Faculté sur la possibilité d'extension de la date limite.

Readmission Application:

Winter Session I
Winter Session IIAugust 1
November 15

Note on Deadline Extensions: Please call the Faculté for information regarding the extension of application deadlines if you have missed the deadline noted above.

153.1.2 Conditions d'admission

- (1) **Moyenne:** Pour être admis à la Faculté Saint-Jean, un candidat de l'Alberta doit normalement avoir obtenu un minimum de 65% de moyenne dans cinq matières appropriées de XII^e année.
- (2) **Compétence dans la langue française:** Le français est la langue d'enseignement dans tous les programmes à la Faculté Saint-Jean. Par conséquent, tous les candidats doivent posséder une connaissance adéquate du français oral et écrit pour être admis à la Faculté Saint-Jean. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Tous les candidats devront démontrer leur compétence dans la langue française avant d'être admis. Ils peuvent la démontrer par l'entremise d'une des façons suivantes:
- par la réussite de Français 30 de l'Alberta, ou l'équivalent: **OU**
 - en ayant complété un des cours de niveau secondaire suivants avec la note appropriée:
 - French 30: 80% ou plus
 - French 31: 75% ou plus
 - French Language Arts 30 (Langue et Littérature 30): 70% ou plus:**OU**
 - par la réussite de quatre années d'études en français à temps plein. Ces études peuvent être une combinaison d'études secondaires et postsecondaires: **OU**
 - en étant détenteur d'un premier diplôme d'une université accréditée où le français est la langue d'enseignement; **OU**
 - en obtenant une note de 6 au TLF (test de langue française) de la Faculté comprenant une partie orale et une partie écrite.

Le détail des conditions d'admission aux divers programmes universitaires figure aux §§13–17 de l'annuaire de l'Université. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau des admissions, Faculté Saint-Jean.

Admission aux programmes du BA et du BSc:

Programme du Baccalauréat-ès-Arts

Un parmi French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30

English 30

Une matière du groupe A ou B* (Etudes sociales 30 est conseillé)

Une matière du groupe C (Sciences; Mathématiques 30 est conseillé)

Une matière du groupe A (Humanités) ou C (Sciences)

Programme du Baccalauréat-ès-Sciences

Un parmi French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30

English 30

Mathématiques 30

Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Mathématiques 31 et Physique 30

*Voir §153.1.3 pour le détail des groupes

153.1.3 Classification des cours requis pour l'admission

Les matières de XII^e année acceptées par la Faculté se classent dans les trois groupes suivants:

Groupe A (Humanités)

Etudes sociales 30

Langue niveau 30 (autre que français ou anglais)

Groupe B (Beaux-Arts)

Art 30

Art 31

Commercial Art 35 A, B, ou C

Visual Communications 32 A, B, ou C

Art dramatique 30

Musique 30

Musique 31

Performing Arts 35 A, B, ou C

153.1.2 Admission Requirements

- (1) **Average:** Every applicant for admission from the schools of Alberta must normally possess an average of 65% on five appropriate Grade 12 subjects.
- (2) **French Language Proficiency:** French is the language of instruction in all programs at Faculté Saint-Jean. Therefore, all applicants must possess an adequate knowledge of written and spoken French as a prerequisite to admission. Non-matriculated applicants and Open Studies students must comply with the requirement along with other applicants. All applicants will be required to demonstrate proficiency in the French language prior to admission. This demonstration may take any one of several forms:
- successful completion of Français 30 in Alberta, or equivalent: **OR**
 - completion of one of the following secondary courses, with the appropriate grade:
 - French 30: 80% or more
 - French 31: 75% or more
 - French Language Arts 30 (Langue et Littérature 30): 70% or more:**OR**
 - successful completion of four years of education in French. Such education can be in a combination of secondary and postsecondary training: **OR**
 - graduation from a degree program offered by an accredited university at which French is the language of instruction; **OR**
 - a grade of 6 in the Faculté TLF (test de langue française). The test evaluates the student's oral and written French.

Detailed admission requirements for the various university programs are set out in §§13–17 of the University Calendar. Further information may be obtained from the Office of Admissions, Faculté Saint-Jean.

Requirements for the BA and BSc programs:

Bachelor of Arts Program

One of French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30

English 30

Subject from Group A or B* (Social Studies 30 recommended)

Subject from Group C (Sciences; Mathematics 30 recommended)

Subject from Group A (Humanities) or C (Sciences)

Bachelor of Science Program

One of French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30

English 30

Mathematics 30

Two of Biology 30, Chemistry 30, Mathematics 31, and Physics 30

*See §153.1.3 for the different classifications.

153.1.3 Classification of Matriculation Subjects

Acceptable Grade XII subjects have been placed in three groups, as follows:

Group A (Humanities)

Social Studies 30

30-level Language (other than English or French)

Group B (Fine Arts)

Art 30

Art 31

Commercial Art 35 A, B, or C

Visual Communications 32 A, B, or C

Drama 30

Music 30

Music 31

Performing Arts 35 A, B, or C

Groupe C (Sciences)

Biologie 30
Chimie 30
Mathématiques 30
Mathématiques 31
Physique 30
Science 30

153.1.4 Déficience lors de l'admission

Déficience en anglais: Un étudiant non-anglophone ne présentant pas de cours équivalent à English 30 lors de son admission doit remédier à cette déficience. L'étudiant du programme combiné BEd/BSc n'est pas tenu à cette exigence. Les critères et les modalités sont précisés à la §153.1.13(1) et (2).

153.1.5 Adultes ne répondant pas aux conditions d'admission

Les candidats âgés de 24 ans ou plus, qui ne répondent pas aux conditions d'admission officielles, peuvent solliciter la permission de s'inscrire dans un programme à la Faculté Saint-Jean. Ils doivent être résidents de l'Alberta, du Yukon, ou des Territoires du Nord-Ouest depuis au moins douze mois en date du premier jour de cours de la session à laquelle ils demandent d'être admis.

Critères d'admission:

- (1) Les candidats doivent avoir réussi un des cours suivants: French 21, French 30, French 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30, ou faire preuve d'un niveau de compétence équivalent dans la langue française.
- (2) Les candidats au programme du BA et du BEd doivent avoir réussi, en plus du français, un des cours suivants: Etudes sociales 30, Biologie 30, Chimie 30, Physique 30, Mathématiques 30 ou 31 (ou leurs équivalents).
- (3) Les candidats au programme du BSc doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30 (ou l'équivalent); deux cours en science parmi les suivants: Biologie 30, Chimie 30, Physique 30, Mathématiques 31 (ou leurs équivalents).
- (4) Les candidats doivent avoir obtenu un minimum de 65% de moyenne dans les matières requises.

Programmes du BEd: l'admission aux programmes du BEd et du BEd/BSc se fait seulement à la fin de la première année d'études universitaires.

153.1.6 Admission des étudiants d'une autre province

- (1) **Niveaux:** Les étudiants d'une autre province canadienne dont le travail accompli correspond aux niveaux indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être admis à la Faculté Saint-Jean, à condition qu'ils aient satisfait aux exigences des programmes choisis.
 - a. **Ontario:** Diplôme de treizième année.
 - b. **Terre-Neuve:** Réussite de la douzième année ou d'une année d'études à l'Université Memorial.
 - c. **Québec:** Réussite de la première année du programme de CEGEP et obtention de résultats satisfaisants dans les matières requises.
 - d. **Autres provinces:** Diplôme de douzième année.
- (2) **Equivalences:** La Faculté Saint-Jean se réserve le droit de juger de l'équivalence et de la classification des cours suivis dans une autre province. Pour prendre un exemple hypothétique, un étudiant du Québec qui réussit la première année du programme du CEGEP et qui présente des cours complets (c'est-à-dire, d'une durée de deux semestres), de Français, d'Histoire, de Mathématiques, de Biologie, de Chimie et de Musique serait jugé, pour fins d'admission, comme ayant des cours équivalents à Français 30, Etudes sociales 30, Mathématiques 30, Biologie 30, Chimie 30, et Musique 30.

153.1.7 Admission des étudiants d'un autre pays

Voir §17.2 de l'annuaire de l'Université. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau du Registraire.

Group C (Sciences)

Biology 30
Chemistry 30
Mathematics 30
Mathematics 31
Physics 30
Science 30

153.1.4 Admission Deficiency

Deficiency in English: A non-English speaking student with no equivalence for English 30 upon admission must make up this deficiency. Students from the combined BEd/BSc program are not required to make up this deficiency. See §153.1.13(1) and (2) for details.

153.1.5 Nonmatriculated Applicants

Applicants 24 years and over who lack formal matriculation may seek permission to enrol in a program at Faculté Saint-Jean. They must be domiciled in Alberta, the Yukon or the Northwest Territories for at least 12 months prior to the first day of classes of the session in which admission is sought.

Admission Criteria:

- (1) Candidates must have successfully completed one of the following courses: French 21, French 30, French 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30, or demonstrate an equivalent level of competence in the French Language.
- (2) In addition to the French language requirement, applicants for the BA and BEd programs must have successfully completed one of the following courses: Social Studies 30, Biology 30, Chemistry 30, Physics 30, Mathematics 30 or 31 (or their equivalents).
- (3) In addition to the French language requirement, applicants to the BSc program should provide credit in Mathematics 30 (or equivalent) and credit in two of the following: Biology 30, Chemistry 30, Physics 30 or Mathematics 31 (or any two corresponding equivalents).
- (4) Applicants must possess a minimum average of 65% in the required subjects.

BEd programs: nonmatriculated applicants may apply for admission to the BEd or the BEd/BSc programs only after completion of first-year university studies.

153.1.6 Admission from Another Province

- (1) **Standards:** Students from another Canadian province who have successfully completed work at the standards shown below will be considered for admission to Faculté Saint-Jean provided they present subjects equivalent to the requirements of the appropriate programs.
 - a. **Ontario:** Grade 13 graduation.
 - b. **Newfoundland:** Grade 12 graduation or successful completion of one year at Memorial University.
 - c. **Quebec:** Successful completion of the first year of the CEGEP academic program with satisfactory performance in appropriate subjects.
 - d. **Other provinces:** Grade 12 graduation.
- (2) **Equivalencies:** Faculté Saint-Jean has the right to judge the equivalent values and the classification of courses taken in other provinces. For example, a student from Québec who has successfully completed a first year in the CEGEP program and who submits a full course (that is, two semester courses) in French, in History, in Mathematics, in Biology, in Chemistry and in Music would be considered for admission purposes as having Français 30, Social Studies 30, Mathematics 30, Biology 30, Chemistry 30, and Music 30.

153.1.7 Admission from Outside Canada

See §17.2 of the University Calendar. For further information, please contact the Office of the Registrar.

153.1.8 Admission du Programme du Baccalauréat en Education

L'admission au programme du Baccalauréat en Education se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les étudiants complètent la première année d'un programme du BA ou du BSc, selon les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation élémentaire ou secondaire. Les étudiants devraient consulter un conseiller avant de s'inscrire dans des cours de la première année afin de s'assurer que les cours suivis seront acceptables dans le programme du BEd.

Critères d'admission au programme du BEd:

- (1) la réussite dans les cours de français de première année de la Faculté ou l'équivalent;
- (2) la réussite d'un test d'admission en éducation évaluant, en français, la compétence dans la langue orale et écrite spécifique à l'enseignement;
- (3) l'obtention d'une moyenne minimale de 5,0 dans les deux composantes ci-haut;
- (4) la réussite d'un minimum de ★24 avec une moyenne minimale de 5,0.

Les candidats qui ont déjà complété une première année d'études universitaires dans une autre faculté ou une autre institution postsecondaire et qui sont placés, d'après les résultats du test de classement, dans les cours de français de deuxième année seront admissibles s'ils remplissent les autres critères d'admission mentionnés plus haut. Les candidats qui sont placés dans les cours de français de première année pourront faire une demande d'admission dans le programme du BEd à la fin de la deuxième année d'études seulement.

153.1.9 Admission au Programme du Baccalauréat en Education/Baccalauréat-ès-Sciences

L'admission au programme du Baccalauréat en Education/Baccalauréat-ès-Sciences se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les étudiants complètent la première année d'un programme du BSc selon les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation secondaire. Les étudiants devraient consulter un conseiller avant de s'inscrire dans des cours de la première année afin de s'assurer que les cours suivis seront acceptables dans le programme du BEd.

Consulter §153.1.8 pour plus de renseignements sur les critères d'admission.

153.1.10 Admission au BEd/AD

Les critères d'admission au BEd/AD sont les suivants:

- (1) Etre détenteur d'un premier diplôme universitaire qui comprend une préparation adéquate dans les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation élémentaire ou secondaire. Toute déficience déterminée par le Bureau des admissions doit être comblée avant l'inscription aux cours de l'année professionnelle.

Elémentaire:

Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★36 ainsi répartis: ★6 par catégorie dans trois des catégories suivantes: Humanités, Sciences Sociales, Beaux-Arts, Sciences et ★18 choisis librement parmi ces catégories.

Secondaire:

Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★30 dans une des spécialisations majeures offertes à la Faculté. En plus, les étudiants devront avoir ★12 pertinents à leur spécialisation mineure.

- (2) Avoir un niveau élevé de compétence en français démontré par la réussite du Test de compétence orale et écrite en français. Une note de 5 dans la partie orale ainsi que dans la partie écrite est exigée. Ce test peut être administré à distance. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Bureau des admissions.

153.1.8 Admission to the Bachelor of Education Program

Admission to the Bachelor of Education program normally follows the completion of first-year university studies. Students should complete the first year of a BA or BSc program according to the areas of teaching concentration relevant to elementary or secondary education programs. Prior to registering in the first-year courses, students should consult the Faculté advisor to ensure that the courses taken will be acceptable for the BEd program.

Admission Requirements for the BEd program:

- (1) successful completion of first-year French courses offered by the Faculté, or the equivalent;
- (2) successful completion of an admission test which assesses both oral and written proficiency in the French language as required by the context and expectations of the teaching milieu;
- (3) a minimum average of 5.0 in the two requirements above;
- (4) successful completion of a minimum of ★24 with a GPA of at least 5.0.

Candidates who have completed first-year university studies in another Faculty or at another postsecondary institution and who, based on the results of a placement test, are placed in second-year French courses, shall be admitted provided they meet the other admission requirements outlined above. Candidates who are placed in first-year French courses may apply for admission to the BEd program only after the second year.

153.1.9 Admission to the Bachelor of Education/Bachelor of Science Program

Admission to the Bachelor of Education/Bachelor of Science program normally follows the completion of first-year university studies. Students should complete the first year of a BSc program according to the areas of teaching concentration relevant to secondary education programs. Prior to registering in first-year courses, students should consult the Faculté advisor to ensure that the courses taken will be acceptable for the BEd program.

See §153.1.8 for other admission requirements.

153.1.10 Admission to the BEd/AD Program

Admission will be on the basis of

- (1) An approved degree which includes adequate preparation in an area of teaching concentration relevant to elementary or secondary education programs. Students seeking admission to the BEd/AD program should be aware that any deficiencies as determined by the Office of Admissions must be lifted before they can register in the courses of the "professional year."

Elementary:

Candidates seeking admission to the BEd/AD elementary route are required to present the equivalent of ★36 in the following areas: ★6 per category in three of the following categories: Humanities, Social Sciences, Fine Arts, Sciences, and ★18 in any of the categories.

Secondary:

Candidates seeking admission to the BEd/AD secondary route are required to present the equivalent of ★30 in one of the major specializations offered at the Faculté. As well, candidates must have the equivalent of ★12 in a second area of specialization designated as a minor.

- (2) Competence in the French language. This will be demonstrated by the successful completion of a test of competency (oral and written) in French. A grade of 5.0 must be obtained in each portion of the test. The test may be taken off-campus. For further information, please contact the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean.

153.1.11 Admission au Programme du Baccalauréat en Commerce (Bilingue)

Cours obligatoires:

- (1) Un parmi French 30, 31, Français 30, French Language Arts 30, Langue et littérature 30
- (2) English 30
- (3) Mathématiques 30
- (4) Une matière du groupe A ou C (Etudes sociales 30 est recommandé)
- (5) Une matière du groupe A, B ou C

Pour plus de renseignements concernant l'admission en 2^e ou 3^e année à la Faculty of Business, voir §15.3.

153.1.12 Admission avec équivalences universitaires

Un étudiant qui veut passer d'une autre université à la Faculté Saint-Jean peut être admis avec équivalences universitaires, aux conditions suivantes:

- (1) Que les cours complétés dans l'institution qu'il quitte n'aient pas servi à l'obtention d'un diplôme;
- (2) Que ces cours soient jugés acceptables dans le programme auquel s'inscrit l'étudiant;
- (3) **Que le nombre maximum de crédits transférés ne dépasse pas ★60 pour le BEd; et ne dépasse pas ★18 pour le BEd/AD.**

153.1.13 Admission au programme de diplôme de perfectionnement en éducation

Les critères d'admission au programme de diplôme sont les suivants:

- (1) Être détenteur d'un diplôme du 1^{er} cycle avec une moyenne de 6,0 au cours des deux dernières années d'étude ou l'équivalent d'un établissement reconnu;
- (2) Être détenteur d'un certificat professionnel d'enseignement;
- (3) Obtenir une note de 6,0 ou plus à un test de compétence linguistique comprenant une évaluation du français oral et écrit.

Ceux dont la connaissance du français est jugée insuffisante devront prendre des cours de français avant de demander leur admission au programme.

153.1.14 Compétence dans la langue anglaise

- (1) **Règlements généraux de l'Université de l'Alberta:** L'anglais est la langue d'enseignement principale dans toutes les facultés sauf à la Faculté Saint-Jean, où la langue d'enseignement principale est le français. Par conséquent, tous les candidats qui demandent l'admission à des facultés autres que la Faculté Saint-Jean doivent posséder une connaissance adéquate de l'anglais oral et écrit pour être admis à l'Université de l'Alberta. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats.

Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté Saint-Jean ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme de l'Université de l'Alberta. Les étudiants du programme combiné BEd/BSc ne sont pas tenus à cette condition.

Quel que soit leur pays d'origine ou leur statut de citoyenneté, tous les candidats au niveau du Baccalauréat, sauf ceux de la Faculté Saint-Jean, devront démontrer leur compétence dans la langue anglaise avant d'être admis. Ils peuvent la démontrer de différentes façons:

- a. Par la réussite de six années d'études en anglais à temps plein au Canada, ou l'équivalent dans un autre pays où l'anglais est la langue principale. Ces études doivent inclure une 12^e année de l'Alberta, ou un niveau équivalent, et peuvent être une combinaison d'études secondaires et post-secondaires.
- b. Par la réussite de l'équivalent de six années d'études à temps plein dans une école/institution du Canada où la langue d'enseignement est autre que l'anglais, mais où le niveau de la compétence en anglais requis pour obtenir un diplôme est équivalent à celui des écoles/institutions anglaises du Canada.

153.1.11 Admission to the Bachelor of Commerce (Bilingual) Program

Subject Requirements:

- (1) One of French 30, 31, Français 30, French Language Arts 30, Langue et Littérature 30
- (2) English 30
- (3) Mathematics 30
- (4) Subject from Group A or C (Social Studies 30 is recommended)
- (5) Subject from Group A, B or C

For information concerning admission to the Faculty of Business in second or third year, see §15.3.

153.1.12 Admission with Advanced Standing

Students who wish to transfer to Faculté Saint-Jean from another university may be admitted with advanced standing on the following conditions:

- (1) That the courses completed at the former institution have not been applied towards a degree;
- (2) That these courses are acceptable in the program to which the student is admitted;
- (3) **That no more than ★60 be granted for the BEd or ★18 for the BEd/AD.**

153.1.13 Admission to the Diploma Program in Education

Admission will be on the basis of

- (1) An undergraduate degree with an average of 6.0 in the last two years of undergraduate work or an equivalent qualification from a recognized institution.
- (2) A Professional Teaching Certificate.
- (3) The successful completion with a grade of 6.0 or more of a French language proficiency examination which will include both oral and written components.

Those wishing to enter into the Diploma Program but whose knowledge of the French language is too weak will be advised to take courses in French prior to applying for admission in the Program.

153.1.14 English Language Proficiency for Admission

- (1) **General University Requirements:** English is the primary language of instruction in all faculties except Faculté Saint-Jean, where French is the primary language. Therefore, all applicants to undergraduate faculties other than Faculté Saint-Jean must possess an adequate knowledge of written and spoken English as a prerequisite to admission. For example, nonmatriculated applicants and Open Studies students must comply with the requirement along with other applicants.

Applicants to Faculté Saint-Jean need not demonstrate proficiency in English prior to admission being granted. However, they must demonstrate proficiency in English before they may be granted a degree from this institution. Students from the combined BEd/BSc program are not required to demonstrate their proficiency in English.

Regardless of country of origin or citizenship status, applicants to all undergraduate degree programs, except for Faculté Saint-Jean will be required to demonstrate proficiency in the English language prior to admission. This demonstration may take any one of several forms:

- a. Six full years of education in English in Canada or the equivalent in another country where English is the principal language. Such education must include the Alberta Grade 12, or equivalent level, and can be in a combination of secondary and postsecondary training.
- b. Successful completion of the equivalent of six years of full-time instruction in a school/institution in Canada in which the major language of instruction is other than English, but where the level of English proficiency required for graduation is equivalent to that in English language schools/institutions in Canada.

- c. Une note de 80% ou plus en "English" 30 de l'Alberta, à l'examen du Ministère seulement, ou une note de 6 ou 7 au cours d'anglais de niveau avancé du Baccalauréat International, ou une note de 5 dans le cours d'anglais (Language and Composition: Literature and Composition) du programme "Advanced Placement".
- d. Être détenteur d'un premier diplôme d'une université accréditée où l'anglais est la langue d'enseignement dans un pays où l'anglais est la langue principale.
- e. Par la réussite du TOEFL (Test of English as a Foreign Language) avec une note de 580 ou la réussite du MELAB (Michigan English Language Assessment Battery) avec une note de 90. La réussite du TOEFL doit inclure une note d'au moins 50 dans chacune des trois composantes.

Note: L'audition des requêtes d'exemption du TOEFL au niveau du baccalauréat est sous l'autorité du Registraire qui agit au nom des facultés. Les exemptions seront basées sur l'évaluation de la compétence en anglais de l'étudiant d'après une pétition écrite et une entrevue personnelle. Veuillez adresser vos demandes et pétitions au Registraire adjoint, Admissions, Bureau du Registraire.

(2) **Règlements de la Faculté Saint-Jean:** Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté Saint-Jean ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise. Toutefois, les candidats qui sont admis à la Faculté Saint-Jean et qui n'ont pas démontré cette compétence (selon les règlements généraux de l'Université notés ci-dessus) devront se soumettre à une des conditions suivantes:

- la réussite d'un des cours ANGL 101, 113, **OU**
- la réussite du TOEFL (Test of English as a Foreign Language) avec une note de 580 et une note d'au moins 50 dans chacune des trois composantes, **OU**
- la réussite du MELAB (Michigan English Language Assessment Battery) avec une note de 90.

Les étudiants du BEd peuvent aussi démontrer cette compétence par la réussite de ★18 dont la langue d'enseignement est l'anglais et les étudiants du BEd/AD par la réussite de ★6 dont la langue d'enseignement est l'anglais.

Les étudiants du programme combiné BEd/BSc ne sont pas tenus de se soumettre à cette condition.

Il est déconseillé aux étudiants avec une déficience en anglais de s'inscrire à un cours de littérature anglaise avant d'avoir remédié à cette déficience. De plus amples renseignements concernant la compétence dans la langue anglaise peuvent être obtenus du Bureau des admissions à la Faculté Saint-Jean.

- c. A grade of 80% or better on the diploma examination portion (only) of the Alberta English 30 course, or a grade of 6 or 7 on the International Baccalaureate Higher Level English course, or a grade of 5 on the Advanced Placement English (Language Composition: Literature and Composition) course.
- d. Graduation from a degree program offered by an accredited university at which English is the primary language of instruction and in a country where English is the principal language.
- e. A score of at least 580 on the Test of English as a Foreign Language (TOEFL) or a score of at least 90 on the Michigan English Language Assessment Battery (MELAB). The TOEFL results must include a score of at least 50 on each of the three components.

Note: Authority to hear petitions and to waive the requirement for undergraduate applicants to write the TOEFL resides with the Registrar acting on behalf of the faculties. Exemptions will be based on assessments of the applicant's English language proficiency as evidenced by a written petition and a personal interview. Please direct enquiries and petitions to the Associate Registrar, Admissions, Office of the Registrar.

(2) **Faculté Saint-Jean requirements:** Candidates for admission to Faculté Saint-Jean are not required to demonstrate proficiency in the English language as a prerequisite for admission. However, those candidates who are admitted at Faculté Saint-Jean and who have not demonstrated proficiency in English (as defined by the General University Requirements above) will be required to meet one of the following conditions:

- the satisfactory completion of ANGL 101, or 113, **OR**
- a score of at least 580 on the Test of English as a Foreign Language (TOEFL) with a score of not less than 50 in each of the three components, **OR**
- a score of at least 90 on the Michigan English Language Assessment Battery (MELAB).

BEd students may also demonstrate proficiency in the English language by the satisfactory completion of ★18 which have English as the language of instruction and BEd/AD students by the satisfactory completion of ★6.

Students from the combined BEd/BSc program are not required to demonstrate their proficiency in English.

It is also not advisable for students with a deficiency in English to register in an English literature course before having cleared the deficiency in English. Further information on these language requirements is available from the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean.

153.2 Inscriptions

153.2.1 Renseignements généraux

Un étudiant inscrit à une autre faculté de l'Université de l'Alberta peut suivre des cours à la Faculté Saint-Jean. Cette permission ne serait pas accordée à ceux qui ne désireraient suivre que FRANC 160/161 ou 165.

Procédure d'inscription

La procédure normale est indiquée à la §22 de l'annuaire de l'Université.

Changement d'inscription

Les changements d'inscription aux cours peuvent être faits par les étudiants jusqu'à la fin de la période d'inscription (voir le calendrier académique, §§11 ou 152.1).

153.3 Classification des cours

Pour répondre aux exigences de son programme d'études, l'étudiant est souvent obligé de choisir des cours parmi des catégories thématiques différentes. Afin de faciliter ce choix, la Faculté propose la classification suivante:

Beaux-Arts

ADRAM; ARTSC; ECLSS 352, 367, 368, 477; MUSIQ.

Canadien

CA FR; ECONE 101, 102, 318, 319, 341; ETCAN; FA MI 333; FO ED 206, 401; HISTE 260, 261, 360, 366, 374, 375, 376, 380, 460, 470, 471, 475; M EDU 520, 540; SC PO 220, 391, 421, 423, 424, 425, 428; SOCIE 101, 260, 368, 472.

153.2 Registration

153.2.1 General Information

Students registered at the University of Alberta in other faculties may take courses offered at Faculté Saint-Jean. Permission would not be granted to students wishing to take only FRANC 160/161 or 165.

Registration Procedure

The normal procedure for registration is that set out in §22 of the University Calendar.

Change of Registration

Changes of registration may be made by students until the end of the registration period (see the Academic Schedule, §§11 or 152.1).

153.3 Classification of Courses

In order to fulfill the requirements of a particular program of study, students must often choose courses from several different content areas. To facilitate this choice, the Faculté proposes the following classification:

Fine Arts

ADRAM; ARTSC; ECLSS 352, 367, 368, 477; MUSIQ.

Canadian

CA FR; ECONE 101, 102, 318, 319, 341; ETCAN; FA MI 333; FO ED 206, 401; HISTE 260, 261, 360, 366, 374, 375, 376, 380, 460, 470, 471, 475; M EDU 520, 540; SC PO 220, 391, 421, 423, 424, 425, 428; SOCIE 101, 260, 368, 472.

Canadien-français

CA FR; ETCAN 360, 421; FA MI 333; FO ED 401; HISTE 374, 375, 380, 475; M EDU 520, 540; SC PO 421; SOCIE 368.

Humanités

ANGL; CA FR; ECLSS 102, 250, 302; ET RE; FRANC; HISTE; HUME; PHILE.

Sciences sociales

ANTHE; ECONE; ETCAN; FA MI 333; GEOGE 150, 151, 281, 354, 485; HISTE; LINGQ; LIN R; PSYCE 105, 223, 233, 241, 458, 493, 498; SC PO; SCSOC; SCSP 520; SOCIE.

Sciences

BIOCM; BIOLE; CHIM; ENTIE; GEOGE 131; GEOLE; HISTE 397, 398; INFOR; MATHQ; PHYEQ; PSYCE 104, 267, 275, 281, 354, 496; STATQ.

Sciences de l'éducation

ANDR; CU ME; EDUC; ENPRQ; EVAED; FO ED; M EDU; PS ED.

Note: la définition des sigles de ces cours se trouve à la \$155.4.

French-Canadian

CA FR; ETCAN 360, 421; FA MI 333; FO ED 401; HISTE 374, 375, 380, 475; M EDU 520, 540; SC PO 421; SOCIE 368.

Humanities

ANGL; CA FR; ECLSS 102, 250, 302; ET RE; FRANC; HISTE; HUME; PHILE.

Social Sciences

ANTHE; ECONE; ETCAN; FA MI 333; GEOGE 150, 151, 281, 354, 485; HISTE; LINGQ; LIN R; PSYCE 105, 223, 233, 241, 458, 493, 498; SC PO; SCSOC; SCSP 520; SOCIE.

Sciences

BIOCM; BIOLE; CHIM; ENTIE; GEOGE 131; GEOLE; HISTE 397, 398; INFOR; MATHQ; PHYEQ; PSYCE 104, 267, 275, 281, 354, 496; STATQ.

Education

ANDR; CU ME; EDUC; ENPRQ; EVAED; FO ED; M EDU; PS ED.

Note: a definition of these course abbreviations may be found in \$155.4.

153.4 Exigences académiques

- (1) Pendant l'année universitaire un étudiant ne peut s'inscrire à plus de ★30 ou l'équivalent, à moins d'obtenir l'autorisation du Vice-doyen aux affaires académiques. Normalement, cette autorisation ne sera pas accordée à l'étudiant dont la moyenne de ses ★30 derniers est inférieure à 7,5 ou s'il est inscrit aux stages I ou II de l'enseignement pratique.
- (2) Durant sa première année, un étudiant ne peut suivre des cours "senior" qu'avec la permission du Vice-doyen aux affaires académiques.
- (3) La note de chaque cours tient compte non seulement de l'examen final, mais aussi de l'ensemble des examens, des devoirs et des travaux faits au cours de l'année.
- (4) **Exclusion de l'examen final:** Un étudiant peut se voir refuser la permission de passer l'examen final dans un cours, avec le consentement du Vice-doyen aux affaires académiques, dans les circonstances suivantes:
 - a. l'étudiant n'a pas complété une grande partie des travaux écrits qui lui avaient été assignés;
 - b. l'étudiant s'est absenté fréquemment d'un cours dans lequel la participation est essentielle (cours d'art dramatique, français (langue), enseignement pratique, travaux de laboratoire, etc.);
 - c. le professeur doit informer les étudiants, au début du cours, de l'existence de ce règlement (voir b. ci-dessus), et il doit aussi les informer du pourcentage d'absences qui résulterait en l'exclusion de l'examen final.
- (5) **Réinscription dans les cours**
 - a. Les étudiants ne peuvent pas répéter un cours universitaire qu'ils ont déjà réussi ou pour lequel ils ont reçu des crédits, à moins de raisons jugées valables et ratifiées par le doyen de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - b. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois dans un cours échoué, soit pour crédit ou soit comme auditeur, à moins de raisons jugées valables par le doyen de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - c. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois, soit pour crédit ou soit comme auditeur, dans un cours où ils ont reçu une note finale de "W", à moins de raisons jugées valables par le doyen de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - d. Au cas où un étudiant contreviendrait aux règlements a., b., ou c. ci-haut, le Vice-doyen aux affaires académiques peut retenir les crédits du cours ou indiquer le cours comme cours en surplus du diplôme.
 - e. Les étudiants peuvent répéter un cours du premier semestre au second semestre, si ce cours est offert au second semestre, en autant qu'ils se soumettent aux règlements a., b., et c. ci-haut.
 - f. Un étudiant du premier cycle à qui il est demandé, à cause de résultats académiques insatisfaisants, de se retirer, et/ou de répéter une année, et/ou est accepté en probation, conservera les crédits des cours où il aura obtenu une note de 4 ou plus lors de la période où ses résultats ont été évalués comme insatisfaisants.

En dépit de ces crédits, les facultés peuvent exiger une substitution d'autres cours dans les programmes où une charge complète de cours est requise.

153.4 Academic Requirements

- (1) During the academic year, students may not register for more than ★30 without approval of the Associate Dean (Academic). Normally, this approval will not be granted to students whose average in the last ★30 is below 7.5 or if they are registered in "Stages I or II" of the practicum.
- (2) Students in first year may take senior courses only with the approval of the Associate Dean (Academic).
- (3) The final grade assigned in each course shall be determined not only by the final examination, but also by all examinations and assignments completed throughout the year.
- (4) **Debarment from final examination:** A student may be refused permission to write the final examination in a course, with the concurrence of the Associate Dean (Academic), in the following circumstances:
 - a. the student has neglected to do a substantial proportion of the written assignments in a course;
 - b. the student has often been absent from a course in which class participation is essential (courses in Drama, French (language), Education practicum, laboratory work, etc.);
 - c. the instructor must alert students at the beginning of the course as to the existence of this regulation (item b. above) and as to the percentage of unmotivated absences students will be allowed before normally being disbarred from final examinations.
- (5) **Reregistration in Courses**
 - a. Students may not repeat any University course passed, or courses for which they have received transfer credit, except for reasons deemed sufficient, and verified in writing, by the dean of the Faculty in which they are enrolled.
 - b. Students may not reregister for credit or audit more than once in any failed University course, except for reasons deemed sufficient by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
 - c. Students may not reregister for credit or audit more than once in any University course in which they have received a final grade of W, except for reasons deemed sufficient by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
 - d. In cases where a student contravenes regulations a., b., or c. above, the dean (or designate) may withhold credit or indicate the course as extra to the degree, on the course registration that contravenes the regulation.
 - e. Students may repeat a first-term course in the second term if it is offered in the second term, as long as the student complies with regulations a., b., and c. above.
 - f. An undergraduate student who, because of unsatisfactory academic performance is either required to withdraw, and/or required to repeat a year, and/or put on probation, will retain credit for courses in which grades of 4.0 or higher have been attained during the period for which the student's performance was evaluated as unsatisfactory.

Notwithstanding this credit, faculties may require substitution of other courses in programs in which full course loads are required.

153.5 Tests/Examens

153.5.1 Test obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean

Test de classement en français

Avant le début de chaque année universitaire, un test de classement est administré à tous les nouveaux étudiants inscrits à la Faculté. Ce test permet aux professeurs de français de placer les étudiants par groupes homogènes dans les cours les mieux adaptés à leur niveau. Aucune préparation préalable n'est nécessaire. Le test est d'une durée de 90 minutes environ.

153.5.2 Test de langue française

Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté et qui n'ont pas démontré leur compétence dans la langue française (voir §153.1.2(2)) doivent être admis, réussir le test de langue française (TLF) avec une moyenne de 6. Le test comprend quatre parties: compréhension orale, compréhension écrite, vocabulaire et grammaire. L'étudiant dispose de 90 minutes pour le compléter. Le test peut être administré individuellement et à distance. Pour de plus amples renseignements, les étudiants sont priés de communiquer avec le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

153.5.3 Test obligatoire pour les étudiants ne présentant pas English 30 ou l'équivalent

Un étudiant ne présentant pas English 30 ou de cours équivalent lors de son admission doit, normalement au cours des deux premières années de son programme, acquérir une connaissance équivalente de l'anglais. Lors de sa première inscription à la Faculté, il doit s'inscrire et se présenter au test de classement en anglais qui est donné durant les deux premiers jours de la session. La date, l'heure, et le lieu en seront affichés à la Faculté Saint-Jean. Ce test, le Michigan English Language Assessment Battery (MELAB), permet au professeur de déterminer la compétence de l'étudiant et de mieux l'orienter. Ceux qui obtiendront une note d'au moins 90 seront considérés comme ayant démontré leur compétence dans la langue anglaise et n'auront à s'inscrire qu'au cours d'anglais requis par leur programme (ANGL 101, s'il y a lieu). Ceux qui obtiendront une note inférieure à 90 et supérieure à 55 devront s'inscrire au cours ANGL 113. Les autres devront normalement suivre des cours d'anglais langue seconde avant de s'inscrire et de se présenter de nouveau au test de classement en anglais. Il est dans l'intérêt de l'étudiant de se conformer à cette exigence au cours des deux premières années de son programme.

Note: §153.5.3 ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme combiné du BEd/BS.

153.5.4 Tests obligatoires pour les étudiants en éducation

Les étudiants en éducation doivent réussir les tests suivants:

- (1) **Test d'admission en éducation:** Tous les candidats qui demandent leur admission aux programmes du BEd et du BEd/BS doivent, pour être admis, réussir le test d'admission en éducation. Ce test, administré en français, évalue la compétence dans la langue orale et écrite spécifique à l'enseignement.
- (2) **Test d'admission aux stages pédagogiques:** Les étudiants admis avant septembre 1995 dans des programmes de Baccalauréat en éducation devront réussir le test d'admission aux stages pédagogiques. Une note de 6 dans la partie orale ainsi que dans la partie écrite du test est exigée pour pouvoir accéder à la phase II de l'enseignement pratique. Normalement, ce test sera pris au début de l'année précédant la phase II et une seule reprise sera autorisée. Le test comporte une évaluation linguistique du français oral et écrit et aura lieu pendant les sessions d'automne et d'hiver de chaque année.
- (3) **Test de compétence en français:** Les candidats demandant une admission au programme du BEd/AD devront réussir le Test de compétence orale et écrite en français. Une note de 5 est exigée dans la partie orale ainsi que dans la partie écrite du test. Le candidat dispose d'une heure et demie pour rédiger un texte et préparer un court enregistrement. Le test peut être administré individuellement et à distance. L'étudiant doit communiquer avec le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

153.5 Tests/Exams

153.5.1 Compulsory Test for All Faculté Saint-Jean Students

French Placement Test

Before the beginning of each academic year, a placement test is administered to all new students registered in the Faculté. This test enables professors of French to place the students in homogenous groups in courses which are best suited to their level. No prior preparation is required. The test takes approximately 90 minutes to complete.

153.5.2 French Language Test

Applicants to Faculté Saint-Jean who have not demonstrated proficiency in French (see §153.1.2 (2)) must, in order to be admitted, complete successfully the French Language Test (TLF) with an average of 6.0. The exam evaluates students' oral and written French, vocabulary and grammar. Students have 90 minutes to complete the exam. It may be taken individually and off-campus. Students should contact the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean for more information.

153.5.3 Compulsory Test for Students Admitted Without English 30 or Equivalent

Students admitted without English 30 or equivalent will be required to reach a level of proficiency comparable to English 30, normally during the first two years of their program. Students who first register at the Faculté are required to register and write an English placement test given during the first two days of the academic year. The dates, hours, and room numbers will be posted at Faculté Saint-Jean. This test, the Michigan English Language Assessment Battery (MELAB), enables the professor to evaluate the students' proficiency and to better advise them. Students who obtain a grade of at least 90 will be considered as having demonstrated proficiency in English and will register in ANGL 101, as required in their program. Those who obtain a grade below 90 and above 55 will register in ANGL 113. Normally, other students will follow courses of English as a second language before registering again in the English placement test. It is in the best interest of students to complete this requirement in the first two years of their program.

Note: §153.5.3 does not apply to students registered in the combined BEd/BSc program.

153.5.4 Compulsory Tests for Students Registered in the Education Program Only

Education students must complete the following tests:

- (1) **Education Admission Test:** All applicants to the BEd and BEd/BSc programs must successfully complete the education admission test. The test assesses both oral and written proficiency in the French language as required by the context and expectations of the teaching milieu.
- (2) **Practicum Admission Test:** Students admitted before September 1995 in BEd programs must successfully complete the practicum admission test. Students must obtain a grade of 6 in both oral and written exams in order to register in Phase II of the Practicum. The test is normally taken at the beginning of the year preceding Phase II and one supplemental examination only will be granted. The test evaluates the student's oral and written French and will take place in the Fall and Winter terms of each year.
- (3) **Test of Competency in French:** Applicants who wish to be admitted into the BEd/AD program will be required to successfully complete a test of competency (oral and written) in French. A grade of 5 must be obtained in each portion of the test. Applicants have an hour and a half to write an essay and prepare a brief recording. The test may be taken individually and off-campus. Students should contact the Office of admissions of the Faculté.

153.6 Crédits par évaluation spéciale

- (1) Un étudiant inscrit à la Faculté Saint-Jean, qui aurait fait des études ou aurait eu des expériences équivalentes à un ou à des cours offerts par la Faculté Saint-Jean, peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale. L'étudiant doit adresser sa demande, sur le formulaire approprié, au Vice-doyen aux affaires académiques qui pourrait alors donner son accord éventuel et déterminer la forme d'évaluation: soit passer l'examen final du cours en question, soit un examen spécial portant sur l'ensemble du contenu du cours en question, soit quelque autre forme d'évaluation.
- (2) Des frais sont perçus pour l'évaluation et doivent être acquittés avant la date prévue pour l'évaluation spéciale. Pour information sur les frais, voir §22.2.
- (3) Un maximum de ★12 peut être obtenu par évaluation spéciale.
- (4) La note obtenue par l'étudiant lors de cette évaluation spéciale est sans appel et paraîtra sur son relevé de notes officiel avec la mention "Évaluation spéciale."
- (5) Normalement, les cours pré-universitaires et les cours suivants ne peuvent pas être crédités par évaluation spéciale: ANGL 113; FRANC 160, 161, 162, 163, 165, 166, 264, 267, 322; les cours d'éducation (EDUC) et d'enseignement pratique (ENPRQ).

Si l'évaluation n'est pas terminée dans un délai de trois mois, la demande est automatiquement annulée.

153.7 Conditions de résidence

153.7.1 Conditions de résidence

Tout étudiant inscrit à un programme de BA doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean dont un minimum de ★15 dans la concentration majeure. (Voir aussi §153.8.2(2)).

Tout étudiant inscrit dans un programme de BA après un premier diplôme doit normalement compléter un minimum de ★60 à l'Université de l'Alberta dont au moins ★45 à la Faculté Saint-Jean, incluant ★15 dans la concentration majeure. (Voir aussi §153.8.2(2)).

Tout étudiant inscrit dans un programme de BSc doit compléter un minimum de ★60 à l'Université de l'Alberta dont au moins ★42 à la Faculté Saint-Jean. (Voir aussi §153.8.2(2)).

Tout étudiant inscrit au programme de BEd doit normalement compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/BSc doit normalement compléter au moins ★90 à l'Université de l'Alberta (voir aussi §153.8.2(2)).

La dernière année du programme doit normalement correspondre à une année universitaire régulière et doit être suivie à l'Université de l'Alberta. Les conseillers des étudiants peuvent éventuellement recommander au Vice-doyen aux affaires académiques une exemption à ce dernier règlement. Si l'étudiant a déjà réussi ★60 à la Faculté avant le début de la dernière année, il peut solliciter, auprès du Vice-doyen aux affaires académiques, l'autorisation de suivre un ou des cours dans une autre université.

153.7.2 Lettre d'autorisation

Un étudiant peut être autorisé à prendre un (des) cours à une autre université dans le but d'obtenir des crédits pour un programme de la Faculté Saint-Jean. **Avant** de s'inscrire à l'autre université, il doit obtenir l'autorisation du Vice-doyen aux affaires académiques.

La demande de lettre d'autorisation doit parvenir au bureau du Vice-doyen aux affaires académiques avant le 1er juillet de chaque année et comprendre le nom de l'université à laquelle l'étudiant désire s'inscrire ainsi que le numéro, le titre et la description du cours en question tels qu'ils figurent dans le dernier annuaire. Si la demande est approuvée, le bureau du Vice-doyen aux affaires académiques envoie la lettre d'autorisation à l'université en question et une copie à l'étudiant.

Normalement, aucune lettre d'autorisation n'est accordée à l'étudiant qui n'a pas un rendement satisfaisant (voir §153.8). Des lettres d'autorisation ne sont pas accordées pour les ★30 derniers d'un programme, à moins de circonstances exceptionnelles.

153.7.3 Programmes d'échange

Un étudiant déjà admis dans un programme de la Faculté Saint-Jean et participant à un programme d'échange international, n'obtiendra des crédits que sur une base de Crédit/Echec. En conséquence, les notes reçues ne seront

153.6 Credit by Special Assessment

- (1) Students registered in Faculté Saint-Jean, who have completed courses or gained experience equivalent to a course or courses at Faculté Saint-Jean, may seek credit by special assessment. Students must submit, on the appropriate form, their request to the Associate Dean (Academic) who will indicate a recommendation and determine the format of the assessment; this may be either the final examination of the course in question, or a special examination on the total course content or some other form of assessment.
- (2) A fee will be assessed and must be paid before the special assessment will be undertaken. Please refer to §22.2 for fee information.
- (3) Credit may be granted for a maximum of ★12.
- (4) The student's mark resulting from this special assessment cannot be appealed and will be entered on his official record with the note "Special Assessment."
- (5) Normally, pre-university courses and the following courses are not subject to credit by special assessment: ANGL 113; FRANC 160, 161, 162, 163, 165, 166, 264, 267, 322; education (EDUC) and practicum (ENPRQ) courses.

If the assessment is not complete within three months, the request lapses automatically.

153.7 Residence

153.7.1 Residence

Students registered in a BA program must complete at least ★60 at Faculté Saint-Jean including a minimum of ★15 in the major. (See also §153.8.2(2)).

Students registered in a BA program after a first undergraduate degree must normally complete a minimum of ★60 at the University of Alberta of which at least ★45 must be completed at Faculté Saint-Jean, including ★15 in the major. (See also §153.8.2(2)).

Students registered in a BSc program must complete a minimum of ★60 at the University of Alberta, of which at least ★42 must be completed at Faculté Saint-Jean. (See also §153.8.2(2)).

Students registered in the BEd program must normally complete at least ★60 at Faculté Saint-Jean.

Students registered in the combined BEd/BSc program must normally complete at least ★90 at the University of Alberta. (See also §153.8.2(2)).

Normally the last year of a degree program must be completed during a regular academic year at the University of Alberta. The student counsellors may recommend to the Associate Dean (Academic) an exemption to this regulation. If the student has already completed ★60 at the Faculté before the last year of a program, the student may request authorization of the Associate Dean (Academic) to take one or more courses at another university.

153.7.2 Letter of Permission

A student may be allowed to take one or more courses at another university in order to obtain credits for a program at Faculté Saint-Jean. Before registering at another university, the approval of the Associate Dean (Academic) must be obtained.

The request for a letter of permission must reach the office of the Associate Dean (Academic) by July 1 of every year and must contain the name of the university at which the student wishes to register, the number, title and description of the course(s) as listed in the latest calendar. If the request is granted, the office will send the letter of permission to the university in question with a copy to the student.

Normally, a letter of permission will not be granted to the student who does not have satisfactory results (see §153.8). Letters of permission will not be granted for the last ★30 of a program barring exceptional circumstances.

153.7.3 Exchange Programs

For students already admitted to a degree program in Faculté Saint-Jean who are participating in approved international exchange programs, credit will be considered on a credit/fail basis only. Therefore, grades achieved in

normalement pas comptées dans le calcul de la moyenne de graduation à moins que l'étudiant en fasse la demande avant sa participation au programme. Des crédits pourraient être accordés pour les cours à la condition de les avoir réussis.

153.8 Niveau académique et graduation

Les règlements suivants s'appliquent à tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean:

153.8.1 Niveau académique

- (1) A la fin de chaque année d'études (session d'hiver) et selon la moyenne des notes obtenues au cours de cette année d'études, tout étudiant de la Faculté est classé dans l'une des trois catégories suivantes. A noter que, pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 5,0 est exigée.
 - a. **Rendement satisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de 5,0 ou plus peut poursuivre ses études à la Faculté.
 - b. **Rendement marginal:** L'étudiant qui présente une moyenne entre 4,5 et 4,9 inclusivement sera placé en probation et sera informé que s'il n'a pas satisfait aux exigences de la probation, il devra abandonner le programme.
 - c. **Rendement insatisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de 4,4 ou moins devra abandonner son programme. Il ne pourra normalement se réinscrire (et cela à titre probatoire) qu'après un délai d'un an et seulement après demande de réadmission.
- (2) **Probation:** L'étudiant autorisé à poursuivre son programme à titre probatoire pour des raisons académiques, ou après avoir été invité à se retirer de l'Université, doit pouvoir fournir la preuve de sa capacité à améliorer ses résultats. Il est tenu aux exigences suivantes:
 - a. S'inscrire à temps plein pendant la session d'hiver (septembre - avril) et obtenir au moins ★24 avec une moyenne minimale de 5,0. D'autre part, l'étudiant doit rester conscient du fait que pour obtenir son diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 5,0 est exigée.
 - b. Aucun échec n'est autorisé (1, 2, 3, ou WF).
 - c. Un étudiant en période probatoire ne peut pas s'inscrire aux cours d'enseignement pratique (ENPRQ).
 - d. L'incapacité à remplir ces conditions résultera normalement en une exclusion de la Faculté.
 - e. L'étudiant invité à se retirer et présentant une demande de réadmission doit inclure avec sa demande une recommandation de la part de "Student Counselling Services" ou du Vice-doyen aux affaires académiques.

153.8.2 Graduation

- (1) Pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne minimale de 5,0 est exigée.

Note: Pour obtenir un BA avec concentration, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne minimale de 5,5 est exigée dans la concentration majeure.
- (2) **Cours obligatoires:** Afin de recevoir le diplôme de la Faculté Saint-Jean, tout étudiant devra avoir réussi les cours suivants:
 - a. FRANC 322
 - b. Un cours de ★3 parmi canadien-français. (Voir la classification des cours à la §162.3).
- (3) **Mentions d'honneur:** La Faculté Saint-Jean accorde les mentions d'honneur suivantes:
 - a. les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne de 7,5 dans un minimum de ★30 recevront la mention "Première classe;"
 - b. ceux qui obtiennent une moyenne de 7,5 dans les derniers ★90 comptant au programme auront droit à la mention "Distinction."

Les cours sans notes finales mais donnant droit à des crédits n'entreront pas en ligne de compte. La moyenne sera calculée d'après le nombre de cours notés.

such courses will not normally be included in promotion or graduation average calculations unless the students declare prior to participation in the exchange program that they wish these grades to be included. Credit may be granted provided a passing grade is achieved.

153.8 Academic Standing and Graduation

The following regulations shall apply to all students at Faculté Saint-Jean:

153.8.1 Academic Standing

- (1) At the end of each academic year, (Winter Session) and according to the grade point average (GPA) of that academic year, students are placed in one of the three following categories: Note: a minimum grade point average (GPA) of 5.0 is required to obtain a degree.
 - a. **Satisfactory standing:** Students who maintain a GPA of 5.0 or more may continue their studies at Faculté Saint-Jean.
 - b. **Marginal standing:** Students who receive a GPA of 4.5 to 4.9 inclusive will be placed on academic probation and warned that if they have not met the requirements of the probation, they must withdraw from the program.
 - c. **Unsatisfactory standing:** Students who receive a GPA of 4.4 or less will be required to withdraw from the program. Such students may apply for readmission, although normally at least one year must elapse before readmission will be granted (on a probationary basis).
- (2) **Probation:** Students who are authorized to continue their studies on probation for academic reasons or who are readmitted after being required to withdraw from the University must demonstrate ability to meet promotion standards and would be bound by the following requirements:
 - a. Register as a full-time student during the Winter Session (September to April) and complete at least ★24 with a minimum GPA of 5.0. Students should be aware, on the other hand, that a GPA of 5.0 is required to obtain a degree.
 - b. No failing grades (1, 2, 3, or WF) are permitted.
 - c. Registration in practicum courses (ENPRQ) will not be permitted while students are on probation.
 - d. Failure to meet these conditions will normally result in a permanent dismissal from the Faculté.
 - e. Students who have been required to withdraw and who are applying for readmission shall attach to their application a recommendation from Student Counselling Services or from the Associate Dean (Academic).

153.8.2 Graduation

- (1) A minimum grade point average (GPA) of 5.0 is required to obtain a degree.

Note: To obtain a BA, students must maintain a minimum GPA of 5.0 in ★120 counting for the program. A minimum GPA of 5.5 is required in the major concentration.
- (2) **Compulsory Courses:** To obtain a degree from Faculté Saint-Jean, students must have successfully completed the following courses:
 - a. FRANC 322
 - b. ★3 selected from courses with a French-Canadian content. (See §153.3)
- (3) **Honors Mention:** Faculté Saint-Jean grants the following honors notations:
 - a. Students who complete their academic year with a grade point average of 7.5 in a minimum of ★30, shall be awarded "first-class" standing.
 - b. Students who obtain a grade point average of 7.5 in the last ★90 of their program, will be entitled to the notation "with distinction."

Courses without final marks, which entitle students to credits, will not be taken into account. The grade point average will be calculated on the basis of the number of courses for which a mark is granted.

- (4) **Session supplémentaire:** L'étudiant ayant déjà complété le nombre de crédits requis pour l'obtention du diplôme avec une moyenne cumulative inférieure à 5,0, sera autorisé à poursuivre ses études pendant une session d'hiver supplémentaire. Si, après cette période, la moyenne cumulative est toujours inférieure à 5,0, l'étudiant devra se retirer.
- (5) **Demande de remise des diplômes:** Durant sa dernière année d'études, l'étudiant doit faire la demande du grade qu'il postule. Il obtient du Bureau des admissions le formulaire à cette fin, le complète et le retourne au Bureau des admissions au plus tard le 31 août pour la collation des grades de l'automne, ou le 1er février pour la collation des grades du printemps.

153.9 Réexamen

Les règlements et les procédures pour les réexamens sont décrits à la §23.5.5 de l'annuaire de l'Université. Les étudiants qui désirent obtenir l'information en français devraient consulter le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

153.10 Appels et griefs

La Faculté a deux Comités par lesquels les différends entre les étudiants et un membre de la Faculté Saint-Jean peuvent être résolus: le Comité pour la révision de notes, pour des griefs au sujet des notes, et le Comité des appels, pour toute autre question d'ordre académique. Les étudiants peuvent obtenir les politiques et les procédures de ces deux Comités au Bureau des admissions de la Faculté.

La démarche informelle

Le Comité pour la révision des notes et le Comité des appels n'entreprendront aucune action formelle avant d'avoir l'assurance que l'étudiant a essayé de résoudre son problème par tous les moyens qu'il a à sa disposition, c'est-à-dire de façon informelle. Aussi,

- (1) s'il s'agit d'une note ou d'un problème avec l'un des professeurs, l'étudiant essaiera d'abord de régler son grief avec le professeur concerné;
- (2) si le professeur n'accède pas à sa demande, ou si la question n'est pas du ressort de ce professeur, l'étudiant en discutera avec le responsable de la section appropriée (Arts, Sciences, Pédagogie). L'étudiant du BEd/BSc discutera du problème avec le responsable de la section Pédagogie, lequel en discutera avec le responsable de la section Sciences, et les deux tenteront de régler le problème;
- (3) si le responsable de la section ne résout pas la question à la satisfaction de l'étudiant, ce dernier pourra s'adresser au Doyen;
- (4) si l'étudiant demeure insatisfait du résultat de ses discussions avec les personnes mentionnées ci-dessus, il sera avisé par le Doyen de son droit de faire une demande ou un appel formel.

La démarche formelle

L'étudiant qui demeure insatisfait, après avoir complété la démarche informelle, pourra faire une demande formelle au Comité pour la révision de notes, s'il s'agit d'une note, ou un appel formel au Comité des appels, s'il s'agit d'un problème d'ordre académique.

La décision du Comité pour la révision de notes est finale. Si la décision du Comité des Appels de la Faculté n'est pas acceptée par l'étudiant, l'étudiant a le droit de faire appel au "GFC Academic Appeals Committee." (Voir §23.8)

153.11 Conseillers d'étude

Le bureau des admissions de la Faculté assure le service de conseiller d'étude pour aider les étudiants dans la planification de leur programme. Les débutants sont invités à le rencontrer avant le début de l'année universitaire. Les étudiants déjà inscrits sont censés rencontrer le conseiller durant la période d'inscription, à la fin de l'année universitaire. Les étudiants qui rencontrent des problèmes spéciaux consulteront directement le Vice-doyen aux affaires académiques.

Il incombe à l'étudiant de bien connaître les règlements ainsi que les exigences académiques du diplôme. Toute exception au règlement doit revêtir la signature du Vice-doyen aux affaires académiques. Une copie de l'autorisation est remise à l'étudiant et une autre est gardée dans son dossier

D'autre part, les professeurs de la Faculté sont disponibles pour consultation sur toute question qui a trait à une discipline ou une profession particulière.

- (4) **Supplemental Session:** Students who have completed the number of units of course weight required for their degree with a GPA of less than 5.0 will be authorized to continue their studies during one further Winter Session. If, after this period, their GPA is still less than 5.0, they will be required to withdraw.
- (5) **Application for Graduation:** During their final year, all students must file an application for graduation. Forms may be obtained from the admissions office and must be returned to the Faculté by August 31 for Fall Convocation or by February 1 for Spring Convocation.

153.9 Reexamination

Policy and procedures for reexaminations are detailed in §23.5.5 of the University Calendar. For those students requesting this information in French, please consult the Admissions Office of Faculté Saint-Jean.

153.10 Appeals and Grievances

The Faculty has established two committees through which disagreements between students and staff from Faculté Saint-Jean can be resolved: the Grade Review Committee for grade grievances, and the Appeals Committee for other academic matters. Students may obtain the policies and procedures of the two committees from the Admissions Office of the Faculté.

Informal Procedures

The Grade Review Committee and the Appeals Committee will undertake no formal action until it has the assurance that students have already used all normal means at their disposal to resolve the problem informally, such as:

- (1) In the case of a grade grievance or a problem with a professor, the student will first try to resolve the problem with the professor concerned.
- (2) If the professor does not comply with the student's request, or if the question does not fall within the professor's competence, the student will then refer the problem to the Head of the section concerned (Arts, Sciences, Pédagogie). Students from the combined BEd/BSc program will refer the problem to the Head of the section of Pédagogie, who will consult the Head of the section of Sciences, and both will try to resolve the problem.
- (3) If the Head of the section does not resolve the question to the student's satisfaction, the latter may then refer to the Dean.
- (4) If students are still unsatisfied with the results of the above mentioned proceedings, they will be notified by the Dean of their right to make a formal request or appeal.

Formal Procedures

Students who are still unsatisfied, after completing the informal procedures, may submit a formal request to the Grade Review Committee, in the case of a grade grievance, or a formal appeal to the Appeals Committee, in the case of a problem of an academic nature.

The decision of the Grade Review Committee is final. If the decision of the Appeals Committee is not satisfactory, students have the right to appeal to the GFC Academic Appeals Committee. See §23.8.

153.11 Academic Advising

The Admissions Office provides academic advising to assist students in program planning. All new students are encouraged to have an interview with the academic adviser prior to the beginning of the academic year. Students currently enrolled may consult with the adviser at the time of registration near the end of the academic year. Students with special problems may schedule interviews with the Associate Dean (Academic).

It is the student's responsibility to be acquainted with all rules and regulations and to meet the requirements for the degree as outlined. Any exceptions to the requirements must be approved by the Associate Dean (Academic) in writing with one copy to be placed in the student's file and one to be given to the student.

On the other hand, faculty members are available for consultation on any question relating to a discipline or a particular profession.

154 Programmes d'études

154.1 Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre les programmes suivants:
 Baccalauréat-ès-Arts
 Baccalauréat en Commerce (Bilingue)
 Baccalauréat en Education
 Baccalauréat en Education/Baccalauréat-ès-Sciences
 Baccalauréat-ès-Sciences
 Baccalauréat après un premier diplôme
 Diplômes de perfectionnement en Education
 Maîtrise en sciences de l'éducation

154.2 Voies: Avancée/Intermédiaire

Les étudiants qui s'inscrivent à la Faculté Saint-Jean sont orientés vers l'une des deux filières suivantes: "Voie Avancée" ou "Voie Intermédiaire." Le niveau de compétence en français, mesuré par le Test de classement en français (§153.5.1), détermine l'orientation.

Voie Avancée, pour les étudiants de niveau fort, que le français soit leur langue maternelle ou non;

Voie Intermédiaire, pour les étudiants moins forts en français. Cette voie a pour objectif d'amener les étudiants de cette orientation, à la fin de la deuxième année, à un niveau équivalent à celui atteint par les étudiants de la voie avancée.

154.3 Baccalauréat-ès-Arts

154.3.1 Préambule

BA: La Faculté Saint-Jean offre un Baccalauréat-ès-Arts avec une concentration majeure et une concentration mineure. Ce programme de quatre ans vise à promouvoir une éducation universitaire libérale et à assurer la formation générale de l'étudiant dans un cadre francophone. L'étudiant pourra développer les capacités d'adaptation, d'analyse, de communication et de travail en équipe nécessaires au marché du travail.

Le programme de BA comprend huit majeures: Etudes canadiennes, Etudes interdisciplinaires, Français-langue, Français-littérature (française et canadienne française), Histoire, Psychologie, Science politique et Sociologie. Il comprend également un large éventail de mineures.

Les deux premières années de ce programme consistent en des cours communs à toutes les concentrations, tandis que les deux dernières années sont normalement consacrées aux concentrations majeure et mineure.

L'originalité du programme de BA de la Faculté Saint-Jean réside dans son interdisciplinarité et sa pluridisciplinarité. Un certain nombre de cours de disciplines connexes sont reconnus pour fins de la concentration. Ces cours viennent enrichir et élargir la concentration majeure.

La Faculté Saint-Jean offre tous les cours nécessaires à l'obtention du BA. Cette assurance d'un programme entièrement en français n'empêche aucunement l'étudiant de suivre certains de ses cours dans d'autres facultés de l'Université de l'Alberta.

Le programme tient compte des exigences de la Faculté Saint-Jean relatives aux cours de français et prévoit deux voies, la voie intermédiaire pour les étudiants qui commencent avec FRANC 160/161 et la voie avancée pour ceux qui débutent avec FRANC 165. En outre, l'étudiant inscrit à la voie intermédiaire doit normalement réussir le cours FRANC 272.

Ancien programme: L'ancien BA à trois branches (Etudes canadiennes, Humanités, Sciences sociales) avec son choix de treize spécialisations est aboli.

Les étudiants de l'ancien programme de BA devront compléter leur programme avant le 30 avril 2002. Ils peuvent cependant demander un transfert au nouveau programme dès septembre 1998.

154.3.2 Le programme de BA

I. BA

Le programme de BA comprend une majeure et une mineure. L'étudiant doit déclarer ses concentrations majeure et mineure lors de l'inscription à la deuxième année de son programme.

154 Programs of Study

154.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers the following programs:
 Bachelor of Arts
 Bachelor of Commerce (Bilingual)
 Bachelor of Education
 Bachelor of Education/Bachelor of Science
 Bachelor of Science
 Bachelor after degree
 Diploma programs in Education
 Master of Education

154.2 Route: Advanced/Intermediate

Students who enrol at Faculté Saint-Jean follow either one of two routes: "Advanced" or "Intermediate," depending upon their level of competence in the French language. The students' level of competence is determined by the French Placement Test (§153.5.1).

Advanced Route: For students with a high level of competence in the French language whether or not French is their mother tongue.

Intermediate Route: For students who have not mastered the basics of the French language. This route's goal is to bring these students, by the end of the second year, to a level of competence equivalent to that attained by students in the "Advanced" program.

154.3 The Degree of Bachelor of Arts

154.3.1 Preamble

The BA Degree: The Faculté Saint-Jean offers a Bachelor of Arts degree with a major subject of concentration and a minor subject of concentration. This four-year program offers a Liberal Arts education and stresses the general education of students in a francophone setting. Students will acquire the capacities for adaptation, analysis, communication and teamwork that are necessary for today's job market.

The BA program includes eight majors: Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Psychology; Political Science; Sociology. It also includes a wide range of minors.

The first two years consist of a core program common to all subjects of concentration, while the last two years are normally devoted to the major and minor concentrations.

The originality of the BA program at Faculté Saint-Jean lies in its interdisciplinary and pluridisciplinary nature. For the concentration, a certain number of courses from related disciplines are allowed. These courses will enrich and broaden the major concentration.

Faculté Saint-Jean offers all the courses necessary to obtain a BA degree. This does not prevent students from taking a certain number of courses in other faculties at the University of Alberta.

The program takes into account Faculté Saint-Jean's requirements regarding French courses and provides two routes: the intermediate route for students starting with FRANC 160/161 and the advanced route for those who start with FRANC 165. Furthermore, students in the intermediate route must normally complete FRANC 272.

Former Program: The former BA program with its three concentrations (Canadian Studies, Humanities, Social Sciences) and its choice of thirteen specializations is abolished.

Students registered in the former BA program will have until April 30, 2002 to complete the requirements of their degree. However, they may request a transfer to the new program beginning in September 1998.

154.3.2 The BA Program

I. The BA Degree

The BA program consists of a major subject of concentration and a minor subject of concentration. Students must choose their major and minor concentrations when registering in the second year of their program.

Étant donné le caractère interdisciplinaire du programme de BA, certains cours seront admissibles à la fois dans la majeure et dans la mineure. Toutefois, le même cours ne peut être compté deux fois dans le programme de l'étudiant. Il sera normalement compté avec sa discipline usuelle, c'est-à-dire selon la définition indiquée par son sigle. (Par exemple, dans le cas de l'étudiant inscrit à une majeure en Etudes canadiennes et une mineure en Science politique, le cours ETCAN 421 sera compté pour la majeure et le cours SC PO 220 pour la mineure.) Si le cours ne relève pas d'une discipline spécifique, la priorité sera accordée à la majeure. (Par exemple, dans le cas d'un étudiant inscrit à une majeure en Sociologie et une mineure en Science Politique, le cours SCSOC 321 sera compté pour la majeure.)

- (1) **Majeure:** Pour sa concentration majeure, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior dont au moins ★6 de niveau 400 dans un des domaines suivants: Etudes canadiennes; Etudes interdisciplinaires; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Psychologie; Science politique; Sociologie.
- (2) **Mineure:** L'étudiant peut choisir une mineure dans un domaine en Arts ou en Sciences. Cependant, les exigences de ces voies comportent des différences importantes.
 - a. **Arts:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24 dans un des domaines suivants: Anthropologie et Sociologie; Economie et Science Politique; Etudes canadiennes; Etudes théâtrales; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Musique; Pensée philosophique et sociale; Psychologie; Science politique; Sociologie.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les domaines suivants offerts par la Faculté des Arts: Anthropologie, Art, Etudes classiques, Grec et Latin, Littérature comparée, Chinois, Japonais, Etudes de l'Asie orientale, Economie, Anglais, Etudes cinématographiques, Allemand, Scandinave, Géographie humaine, Linguistique, Etudes autochtones, Philosophie, Etudes religieuses, Italien, Espagnol, Etudes de l'Amérique latine, Etudes de l'Europe centrale et orientale, Russe, Ukrainien, Statistique, Etudes des femmes. En ce qui concerne ces domaines, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculté des Arts de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Les exigences des différents départements de la Faculté des Arts se trouvent dans les §§54.1 à 54.26 de l'annuaire.

- b. **Sciences:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Sciences, l'étudiant doit réussir un minimum de ★24 et un maximum de ★36 (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) dans un des domaines suivants, et cela ne doit pas comprendre plus de l'équivalent de ★12 de niveau junior: Sciences biologiques; Sciences mathématiques; Sciences physiques; Sciences de la terre.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les matières suivantes offertes par la Faculté des Sciences: Probabilité Appliquée, Astronomie, Biologie, Biochimie, Botanique, Chimie, Sciences Informatique, Entomologie, Génétique, Géophysique, Physique Mathématique, Mathématiques, Microbiologie, Paléontologie, Physique, Physiologie, Statistique et Zoologie. En ce qui concerne ces matières, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculté des Sciences (voir §172.1.3(3)) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean.

Given the interdisciplinary nature of the BA program, certain courses will be allowed both in the major and in the minor concentrations. However, the same course may not be counted twice in the student's program. Normally, the course will be counted with its usual discipline, in other words according to the definition indicated by its abbreviation. (For example, in the case of a student with a major in Canadian Studies and a minor in Political Science, ETCAN 421 would be counted for the major and SC PO 220 for the minor.) If the course does not fit within any specific discipline, priority will be given to the major subject of concentration. (For example, in the case of a student with a major in Sociology and a minor in Political Science, SCSOC 321 would be counted for the major.)

- (1) **Major Subject:** In the major concentration, students must complete a minimum of ★30 at the senior level, including at least ★6 at the 400-level, in one of the following areas: Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Psychology; Political Science; Sociology.
- (2) **Minor Subject:** Students may choose a minor concentration either in Arts or in Science. However, the requirements of these routes contain important differences.
 - a. **Arts:** For the minor concentration in Arts, students must complete a minimum of ★15 at the senior level, including at least ★6 at the 300- or 400-level, and a maximum of ★24 in one of the following areas: Anthropology and Sociology; Economics and Political Science; Canadian Studies; Drama; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Music; Philosophical and Social Thought; Psychology; Political Science; Sociology.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from the following areas offered by the Faculty of Arts: Anthropology, Art and Design, Classics, Greek and Latin, Comparative Literature, Chinese, Japanese, East Asian Studies, Economics, English, Film Studies, German, Scandinavian, Human Geography, Linguistics, Native Studies, Philosophy, Religious Studies, Italian, Spanish, Latin American Studies, Central/East European Studies, Russian, Ukrainian, Statistics, Women's Studies. Within each of these areas, students must meet the requirements of the Faculty of Arts as well as those of Faculté Saint-Jean. The requirements of the different departments in the Faculty of Arts are set out in §§54.1 to §§54.26 of the Calendar.

- b. **Science:** For the minor concentration in Science, students must complete a minimum of ★24 and a maximum of ★36 (including no more than ★12 at the junior level and including at least ★6 at the 300- or 400-level) in one of the following areas: Biological Sciences; Mathematical Sciences; Physical Sciences; Earth and Atmospheric Sciences.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from the following areas offered by the Faculty of Science: Applied Probability, Astronomy, Biology, Biochemistry, Botany, Chemistry, Computing Science, Entomology, Genetics, Geophysics, Mathematical Physics, Mathematics, Microbiology, Paleontology, Physics, Physiology, Statistics, and Zoology. Within each of these areas, students must meet the requirements of the Faculty of Science (see §172.1.3(3)) as well as those of Faculté Saint-Jean.

154.3.3 Les exigences communes

- (1) Le baccalauréat-ès-arts de la Faculté est un programme de quatre ans, soit ★120.
- (2) Les exigences relatives aux cours de français sont celles de la Faculté Saint-Jean.
- (3) L'étudiant doit réussir ★6 en anglais.
- (4) Le cours PHILE 140 ou le cours HISTE 120 est obligatoire.
- (5) L'étudiant doit réussir PHILE 125 au plus tard à la fin de la deuxième année.
- (6) L'étudiant doit réussir FRANC 235, normalement au cours de la deuxième année de son programme.
- (7) L'étudiant doit réussir ★6 en beaux-arts et ★6 en sciences.
- (8) L'étudiant doit réussir ★3 en informatique (INFOR 161).
- (9) L'étudiant doit réussir ★6 en sciences sociales.
- (10) Les options peuvent être des cours d'arts ou de science. Néanmoins, un maximum de ★12 peut être suivi dans des domaines autres que les arts et les sciences.

154.3.3 Common Requirements

- (1) The BA at Faculté Saint-Jean is a four-year program, with ★120.
- (2) The requirements concerning French courses are those of Faculté Saint-Jean.
- (3) Students must complete ★6 in English.
- (4) PHILE 140 or HISTE 120 is required.
- (5) Students must complete PHILE 125 by the end of the second year of their program.
- (6) Students must complete FRANC 235, normally during the second year of their program.
- (7) Students must complete ★6 in Fine Arts and ★6 in Science.
- (8) Students must complete ★3 in computing science (INFOR 161 or equivalent).
- (9) Students must complete ★6 in Social Sciences.
- (10) Options may be Arts or Science courses. However, up to ★12 may be taken in areas other than arts and science.

(11) Exceptionnellement, le Vice-doyen aux affaires académiques pourrait autoriser un étudiant à remplir les conditions requises pour l'obtention de son diplôme en plus ou en moins de quatre ans.

Compte tenu des exigences communes aux programmes de BA de la Faculté Saint-Jean, on conseille à l'étudiant de respecter l'horaire indiqué dans le tableau suivant. Toutefois, l'étudiant qui se propose une mineure en Science aura intérêt à remettre certains de ces cours (par exemple, les cours de Beaux-arts ou de Canadien-français) à la troisième année de son programme, afin de faire de la place pour des cours prérequis de la mineure en Science.

(11) Exceptionally, the Associate Dean (Academic) may authorize a student to spend less than or more than four years to meet the requirements of a degree.

Given the common requirements for the BA program at Faculté Saint-Jean, students are advised to respect the following timetable. However, students wishing to minor in Science may want to defer certain courses (for example, Fine Arts or French-Canadian) to the third year of their program in order to leave room for prerequisite courses in the Science minor.

Faculté Saint-Jean Chart 1 Le programme

Les quatre années du programme se présentent comme suit:

	Voie intermédiaire	Voie avancée		Voie intermédiaire	Voie avancée
année 1	FRANC 160 FRANC 161 FRANC 162 FRANC 163 ANGL 101 ou 113' INFOR 161 ★6 Beaux-arts ★6 Sciences sociales	FRANC 165 FRANC 166 ANGL 101 ou 113' INFOR 161 PHILE 125 ★6 Beaux-arts ★6 Sciences Sociales	année 2	FRANC 235 FRANC 264 FRANC 272 FRANC 322 HISTE 120 ou PHILE 140 PHILE 125 ★3 Canadien-français ★6 Sciences	FRANC 235 FRANC 267 FRANC 322 HISTE 120 ou PHILE 140 ★3 Canadien-français ★6 Sciences ★6 options
<p>¹ L'étudiant satisfait normalement à l'exigence d'un cours d'Anglais en réussissant soit ANGL 101 soit ANGL 113. Ce dernier cours est réservé exclusivement aux étudiants inscrits dans un programme de la Faculté Saint-Jean sans avoir réussi "English 30" ou l'équivalent.</p>					

154.3.4 Concentration mineure en Anthropologie et Sociologie

- (1) Pour sa mineure en Anthropologie et Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Anthropologie et Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ANTHE et SOCIE ainsi que le cours SCSOC 321 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours ANTHE 101 et SOCIE 100 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Les cours ANTHE 207 et SOCIE 260 ou 368 sont obligatoires. Au moins ★3 de niveau senior de plus dans chacune des deux disciplines sont obligatoires.

Note: Les étudiants avec une majeure en Sociologie ne peuvent pas choisir une mineure en Anthropologie et Sociologie.

154.3.5 Concentration mineure en Economie et Science politique

- (1) Pour sa mineure en Economie et Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Economie et Science politique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ECONE et SC PO ainsi que les cours SCSOC 321, 322 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours ECONE 101, 102 et SC PO 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) L'un des cours ECONE 281 ou 282 est obligatoire (l'autre est recommandé). Les cours MATHQ 113 (ou 114) et SCSOC 322 sont également recommandés. Au moins ★3 de niveau senior de plus dans chacune des deux disciplines sont obligatoires.

Note: Les étudiants avec une majeure en Science politique ne peuvent pas choisir une mineure en Economie et Science politique.

154.3.6 Concentration majeure et mineure en Etudes canadiennes

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Etudes canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Etudes canadiennes dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §162.3) et le cours SCSOC 321 sont admissibles dans la majeure.

154.3.4 Minor in Anthropology and Sociology

- (1) For the minor in Anthropology and Sociology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Anthropology and Sociology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ANTHE and SOCIE as well as SCSOC 321 are allowed in the minor.
- (3) ANTHE 101 and SOCIE 100 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ANTHE 207 and SOCIE 260 or 368 are required. At least an additional ★3 at the senior level in each of the two disciplines are required.

Note: Students with a major in Sociology may not select Anthropology and Sociology as a minor.

154.3.5 Minor in Economics and Political Science

- (1) For the minor in Economics and Political Science, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Economics and Political Science (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ECONE and SC PO as well as SCSOC 321, 322 are allowed in the minor.
- (3) ECONE 101, 102 and SC PO 102 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) Either ECONE 281 or 282 is required (the other is recommended). MATHQ 113 (or 114) and SCSOC 322 are recommended. At least an additional ★3 at the senior level in each of the two disciplines are required.

Note: Students with a major in Political Science may not select Economics and Political Science as a minor.

154.3.6 Major and Minor in Canadian Studies

Major

- (1) For the major in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Canadian Studies including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §162.3) and SCSOC 321 are allowed in the major.

- (3) Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, HISTE 260, 261, SC PO 220, SCSOC 321.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont les cours ETCAN 360, 450.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Etudes canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Etudes canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §162.3) et le cours SCSOC 321 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours ETCAN 101 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont le cours ETCAN 360.

154.3.7 Concentration majeure en Etudes interdisciplinaires

- (1) Pour sa majeure en Etudes interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Etudes interdisciplinaires dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Un programme de cours basé sur un thème spécifique (i.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue des cours admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Un cours de méthodes de recherche (SCSOC 321 ou HUME 401) est obligatoire.

Note: A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une concentration en Etudes interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada: CA FR 320, 322, 499, ETCAN 360, 421, HISTE 380, 475, SC PO 378, SCSOC 321, SOCIE 368.

154.3.8 Concentration mineure en Etudes théâtrales

- (1) Pour sa mineure en Etudes théâtrales, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Etudes théâtrales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ADRAM et ARTSC ainsi que le cours HUME 401 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours ADRAM 101, 103 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours ADRAM 301 (ou ARTSC 300) est obligatoire.

154.3.9 Concentration majeure et mineure en Français-langue

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-langue dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-langue: FRANC 241, 264, 267, 272, 274, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.
- (3) Tous les cours à sigle LIN R et LINGQ ainsi que les cours ANTHE 208, HUME 401 et SC PO 378 sont également admissibles dans la majeure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (5) Les cours suivants sont obligatoires: FRANC 225, HUME 401, LINGQ 200, LIN R 320.
- (6) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★12 choisis parmi les cours suivants: FRANC 331, 332, 432, 470, 475, 484.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-langue (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-langue: 241, 264, 267, 272, 274, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.

- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the major.

- (4) The following courses are required: CA FR 350, HISTE 260, 261, SC PO 220, SCSOC 321.
- (5) A minimum of ★9 at the senior level in ETCAN, including ETCAN 360 and 450, are required.

Minor

- (1) For the minor in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Canadian Studies (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §162.3) and SCSOC 321 are allowed in the minor.
- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) A minimum of ★9 at the senior level in ETCAN, including ETCAN 360, are required.

154.3.7 Major in Interdisciplinary Studies

- (1) For the major in Interdisciplinary Studies, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Interdisciplinary Studies including at least ★6 at the 400-level.
- (2) Courses allowed in the major will constitute a program of study with a specific theme (eg, study of minorities in Canada), to be proposed by the student in consultation with a faculty member and approved by the Associate Dean (Academic).
- (3) 100-level courses may not be counted in the major.
- (4) A course in research methods (SCSOC 321 or HUME 401) is required.

Note: For example, the following list of courses could constitute a concentration in Interdisciplinary Studies on the theme of minorities in Canada: CA FR 320, 322, 499, ETCAN 360, 421, HISTE 380, 475, SC PO 378, SCSOC 321, SOCIE 368.

154.3.8 Minor in Drama

- (1) For the minor in Drama, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Drama (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ADRAM and ARTSC as well as HUME 401 are allowed in the minor.
- (3) ADRAM 101, 103 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ADRAM 301 (or ARTSC 300) is required.

154.3.9 Major and Minor in French-language

Major

- (1) For the major in French-language, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in French-language including at least ★6 at the 400-level.
- (2) The following courses are allowed in the major in French-language: FRANC 241, 264, 267, 272, 274, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.
- (3) All courses labelled LIN R and LINGQ as well as ANTHE 208, HUME 401 and SC PO 378 are also allowed in the major.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the major.
- (5) The following courses are required: FRANC 225, HUME 401, LINGQ 200, LIN R 320.
- (6) A minimum of ★12 from the following courses: FRANC 331, 332, 432, 470, 475, 484 are also required.

Minor

- (1) For the minor in French-language, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in French-language (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) The following courses are allowed in the minor in French-language: FRANC 241, 264, 267, 272, 274, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.

- (3) Les cours à sigle LIN R ainsi que les cours HUME 401 et LINGQ 200 sont également admissibles dans la mineure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (5) Le cours LINGQ 200 est obligatoire.

154.3.10 Concentration majeure et mineure en Français-littérature

Note: Les programmes en Français-littérature comprennent les littératures d'expression française, dont la littérature canadienne-française.

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-littérature dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-littérature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 390, 391, 395, 475, 480, 482, 484.
- (3) Tous les cours à sigle CA FR ainsi que les cours HUME 401 et 420 sont également admissibles dans la majeure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (5) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, FRANC 225, 235, HUME 401.
- (6) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 choisis dans chacun des deux domaines de littérature française (à l'exclusion de FRANC 225, 235) et littérature canadienne-française (à l'exclusion de CA FR 350).

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-littérature (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-littérature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 390, 391, 395, 480, 482, 484.
- (3) Les cours à sigle CA FR ainsi que les cours HUME 401 et 420 sont également admissibles dans la mineure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (5) Les cours FRANC 225, 235 sont obligatoires.

154.3.11 Concentration majeure et mineure en Histoire

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Histoire dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle HISTE ainsi que les cours CA FR 320, 322, HUME 420, SCSOC 311, 312, 321, 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Le cours HISTE 120 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: HISTE 260, 261, SCSOC 321.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 choisis dans chacun des deux domaines d'Histoire canadienne (à l'exclusion de HISTE 260, 261) et d'Histoire autre que canadienne.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Histoire (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle HISTE ainsi que les cours SCSOC 311, 312, 321 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours HISTE 120 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Les cours HISTE 260, 261 sont obligatoires.

- (3) Courses labelled LIN R as well as HUME 401 and LINGQ 200 are also allowed in the minor.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the minor.
- (5) LINGQ 200 is required.

154.3.10 Major and Minor in French Literature

Note: The programs in French literature cover French language literatures, including French-Canadian literature.

Major

- (1) For the major in French literature, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in French literature including at least ★6 at the 400-level.
- (2) The following courses are allowed in the major in French-literature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 390, 391, 395, 475, 480, 482, 484.
- (3) All courses labelled CA FR as well as HUME 401, 420 are allowed in the major.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the major.
- (5) The following courses are required: CA FR 350, FRANC 225, 235, HUME 401.
- (6) A minimum of ★6 from French literature (excluding FRANC 225, 235) and ★6 from French-Canadian literature (excluding CA FR 350) are required.

Minor

- (1) For the minor in French-literature, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in French-literature (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) The following courses are allowed in the minor in French-literature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 390, 391, 395, 475, 480, 482, 484.
- (3) Courses labelled CA FR as well as HUME 401, 420 are allowed in the minor.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the minor.
- (5) FRANC 225, 235 are required.

154.3.11 Major and Minor in History

Major

- (1) For the major in History, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in History including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled HISTE as well as CA FR 320, 322, HUME 420, SCSOC 311, 312, 321, 322, 431 are allowed in the major.
- (3) HISTE 120 is required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: HISTE 260, 261, SCSOC 321.
- (5) A minimum of ★9 from Canadian History (excluding HISTE 260, 261) and ★9 from History other than Canadian.

Minor

- (1) For the minor in History, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in History (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled HISTE as well as SCSOC 311, 312, 321 are allowed in the minor.
- (3) HISTE 120 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) HISTE 260, 261 are required.

154.3.12 Concentration mineure en Musique

- (1) Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Musique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle MUSIQ ainsi que le cours HUME 401 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours MUSIQ 100 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.

154.3.13 Concentration mineure en Pensée philosophique et sociale

- (1) Pour sa mineure en Pensée philosophique et sociale, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Philosophie et parmi les cours admissibles en Sciences sociales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle PHILE ainsi que les cours ECONE 401, 402, HISTE 397, 398, HUME 401, 420, SCSOC 401, 431 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours PHILE 125, 140 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours SCSOC 311 est obligatoire, ainsi que ★6 de niveau senior en PHILE. SCSOC 312 est recommandé.

154.3.14 Concentration majeure et mineure en Psychologie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Psychologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que les cours SCSOC 321 et STATQ 141 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours PSYCE 104, 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: PSYCE 223 (ou 241), 233, 267, 275 (ou 281), SCSOC 321, STATQ 141 (ou SCSOC 322).
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau 300 ou 400 choisis dans chacun des deux domaines de Psychologie-Science et de Psychologie-Arts.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Psychologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que le cours STATQ 141 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours PSYCE 104, 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours STATQ 141 (ou SCSOC 322) est obligatoire.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau senior en Psychologie-Arts (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400) et de ★6 de niveau senior en Psychologie-Sciences (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400).

154.3.15 Concentration majeure et mineure en Science politique

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Science politique dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 360, 421, SCSOC 311, 312, 321, 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours SC PO 101 et 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SC PO 220, SCSOC 311, 312, 321. Le cours SCSOC 322 est recommandé.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★3 choisis dans deux des domaines suivants: politique comparée et internationale, comportement politique, administration publique.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Science politique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.

154.3.12 Minor in Music

- (1) For the minor in Music, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Music (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled MUSIQ as well as HUME 401 are allowed in the minor.
- (3) MUSIQ 100 is required, but may not be counted in the minor.

154.3.13 Minor in Philosophical and Social Thought

- (1) For the minor in Philosophical and social thought, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Philosophy and in courses admissible in Social Sciences (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled PHILE as well as ECONE 401, 402, HISTE 397, 398, HUME 401, 420, SCSOC 401, 431 are allowed in the minor.
- (3) PHILE 125, 140 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) SCSOC 311 is required, as well as ★6 in senior-level PHILE courses. SCSOC 312 is recommended.

154.3.14 Major and Minor in Psychology

Major

- (1) For the major in Psychology, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Psychology including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled PSYCE as well as SCSOC 321 and STATQ 141 (or SCSOC 322) are allowed in the major.
- (3) PSYCE 104, 105 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: PSYCE 223 (or 241), 233, 267, 275 (or 281), SCSOC 321, STATQ 141 (or SCSOC 322).
- (5) A minimum of ★6 selected from 300- or 400-level Psychology Science and a minimum of ★6 selected from 300- or 400-level Psychology Arts courses.

Minor

- (1) For the minor in Psychology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Psychology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled PSYCE as well as STATQ 141 (or SCSOC 322) are allowed in the minor.
- (3) PSYCE 104, 105 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) STATQ 141 (or SCSOC 322) is required.
- (5) A minimum of ★6 at the senior level in Psychology-Arts (including at least ★3 at the 300- or 400-level) a minimum of ★6 at the senior level in Psychology-Science (including at least ★3 at the 300- or 400-level).

154.3.15 Major and Minor in Political Science

Major

- (1) For the major in Political Science, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Political Science including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled SC PO as well as ETCAN 360, 421, SCSOC 311, 312, 321, 322, 431 are allowed in the major.
- (3) SC PO 101 and 102 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: SC PO 220, SCSOC 311, 312, 321. SCSOC 322 is recommended.
- (5) A minimum of ★3 must be selected from at least two of the following areas: comparative and international politics, political behaviour, public administration.

Minor

- (1) For the minor in Political Science, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Political Science (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.

- (2) Les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 421, SCSOC 311, 312, 321 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours SC PO 101, 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours SC PO 220 est obligatoire.

154.3.16 Concentration majeure et mineure en Sociologie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Sociologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle SOCIE ou SCSOC ainsi que le cours ETCAN 360 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours SOCIE 100, 101 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SOCIE 260, 301, 348, 368, SCSOC 311, 312, 321, 322.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle SOCIE ainsi que les cours ETCAN 360, SCSOC 311, 312, 321 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours SOCIE 100 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SOCIE 260, 368.

154.3.17 BA après un premier diplôme

Un étudiant qui détient un premier diplôme, autre que le BA, peut être admis au BA de la Faculté Saint-Jean. Toutes les exigences mentionnées aux §§153.7.1 et 154.3 doivent être satisfaites. Le nombre de crédits requis dans le programme du BA/AD pourra varier selon le nombre et la pertinence des cours en Arts et en Sciences complétés pour obtenir le premier diplôme. Dans tous les cas un minimum de ★72 sera exigé.

154.4 Baccalauréat en Education

154.4.1 Renseignements généraux

Les deux programmes à la Faculté Saint-Jean préparent les étudiants à l'enseignement dans les écoles francophones et dans les programmes d'immersion. Les candidats ayant complété avec succès leurs années d'études obtiendront un Baccalauréat en Education et seront recommandés pour un Brevet d'enseignement temporaire (Interim Professional Certificate).

- (1) **Un programme de 4 ans** dans lequel sont normalement admissibles les étudiants qui ont complété une première année d'études universitaires. Il faut réussir ★120 pour compléter le programme. Les crédits de cette première année universitaire sont inclus dans les ★120.
- (2) **Le programme de 2 ans (BE/AD)** offert aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle (BA, BSc ou autre) qui ont l'intention de se diriger vers l'enseignement. Il faut réussir ★60 pour compléter le programme.

Brevet d'enseignement: On pourra toutefois recommander au brevet d'enseignement temporaire l'étudiant au BE/AD qui aura complété ★42 en éducation, selon les exigences du ministère de l'Education de l'Alberta. Les étudiants intéressés doivent consulter le Responsable des admissions et de la gestion des dossiers.

Depuis le 15 septembre 1990, toute personne qui présente une demande de brevet d'enseignement est soumise aux exigences suivantes:

Sauf avis contraire du ministre de l'Education, le registraire du ministère de l'Education (Alberta Education) refuse d'émettre un brevet d'enseignement:

- (1) à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel relevant du code pénal; ou
- (2) à toute personne qui, de l'avis du registraire, ne devrait pas être autorisée à enseigner.

Les demandes de brevet d'enseignement doivent être adressées au registraire. Les modalités d'usage exigent que tout candidat indique s'il a été condamné pour acte criminel, ainsi que la nature, la date et le lieu de la condamnation, le cas échéant.

Le registraire refuse d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel. Le registraire peut refuser d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne condamnée pour un acte criminel qui la rend inapte à l'enseignement scolaire ou pour toute autre raison. Les personnes faisant l'objet d'un refus peuvent faire appel auprès de la commission établie à cet effet par le ministre (Certification Appeal

- (2) Courses labelled SC PO as well as ETCAN 421, SCSOC 311, 312, 321 are allowed in the minor.
- (3) SC PO 101, 102 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) SC PO 220 is required.

154.3.16 Major and Minor in Sociology

Major

- (1) For the major in Sociology, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Sociology including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled SOCIE or SCSOC as well as ETCAN 360 are allowed in the major.
- (3) SOCIE 100, 101 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: SOCIE 260, 301, 348, 368, SCSOC 311, 312, 321, 322.

Minor

- (1) For the minor in Sociology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Sociology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled SOCIE as well as ETCAN 360, SCSOC 311, 312, 321 are allowed in the minor.
- (3) SOCIE 100 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) The following courses are required: SOCIE 260, 368.

154.3.17 The BA After Another Undergraduate Degree

Students having a first undergraduate degree other than a Bachelor of Arts, may be admitted to the BA at Faculté Saint-Jean. All requirements detailed in §§153.7.1 and 154.3 are to be met. The total number of required units of course weight in the After Degree program may vary depending on the number and applicability of Arts and Science courses completed as part of the first degree. In all cases, a minimum of ★72 will be required.

154.4 The Degree of Bachelor of Education

154.4.1 General Information

The two programs at Faculté Saint-Jean prepare teachers to work in francophone schools and in French immersion programs. Students having successfully completed their studies will obtain a BE and will be recommended for the Interim Professional Certificate.

- (1) **The 4-year program** to students meeting admission requirements normally after completion of first-year university studies. The program consists of ★120.
- (2) **The 2-year program (BE/AD)** to holders of approved undergraduate degrees (BA, BSc or other). The program consists of ★60.

Teaching Certificate: BE/AD students who have completed ★42 in Education may be recommended for an Interim Teaching Certificate according to the requirements of the Department of Education of Alberta. Interested students should consult the admissions officer.

Beginning September 15, 1990 all persons applying for certification as a teacher in Alberta will be subject to the following restriction on eligibility:

Except where the Minister of Education decides otherwise, the Registrar for Alberta Education shall not issue a teaching certificate to:

- (1) a person who has been convicted of an indictable offence under the Criminal Code; or
- (2) to a person who the Registrar has reason to believe should not be issued a certificate.

Applications for a teaching certificate shall be directed to the Registrar. As part of the application process, applicants will be asked whether they possess a criminal conviction. If the response is yes, the nature of the conviction and when and where they were convicted must be detailed.

The Registrar shall refuse to issue a teaching certificate to any applicant possessing an indictable criminal conviction. The Registrar may refuse to issue a teaching certificate to an applicant possessing a criminal conviction of a nature deemed unsuitable for teaching children or for any other reason. Applicants may appeal the decision of the Registrar to a Certification Appeal Committee established by the Minister. Appeals must be made in writing

Committee). Les appels doivent être soumis par écrit dans les trente jours qui suivent la date à laquelle le registraire a fait part de sa décision à l'intéressé.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec le registraire de "Alberta Education" (Teacher Certification and Development Branch) au 427-2045.

Philosophie de l'éducation

La formation des enseignants à la Faculté Saint-Jean est basée sur le principe suivant lequel l'étudiant est l'agent principal de sa formation. L'étudiant est ainsi appelé à établir un équilibre entre la liberté individuelle, qui lui confère sa dignité et ses droits, et la responsabilité sociale, morale et civique. L'étudiant se doit de se prendre en main et d'assurer la réflexion, les expériences et les démarches lui permettant d'atteindre un niveau de maturité intellectuelle, affective, esthétique, morale et sociale exigé de celui qui veut assumer le rôle de guide et de modèle pour de jeunes élèves. En outre, la Faculté Saint-Jean tient à préparer des futurs enseignants capables de travailler efficacement **en français** soit dans un milieu d'immersion, soit dans un milieu francophone.

Objectifs professionnels

En plus de vouloir assurer la culture générale du futur enseignant, ainsi que sa capacité de promouvoir la langue et la culture canadiennes-françaises, la Faculté Saint-Jean dispense un ensemble de cours professionnels dont les buts sont:

- (1) de permettre au futur enseignant d'acquérir des connaissances concernant l'apprenant, son développement humain et social, son apprentissage et son milieu. Le futur enseignant doit également se familiariser avec les composantes de l'acte pédagogique, avec le rôle et les responsabilités de l'enseignant en général, et, en dernier lieu, bien comprendre le domaine de l'éducation française en milieu français et en milieu d'immersion.
- (2) de permettre au futur enseignant de développer des habiletés tant langagières que professionnelles;
- (3) de permettre au futur enseignant de développer des attitudes lui permettant d'acquérir des connaissances nécessaires à la profession et de développer des habiletés requises tout en assurant son propre développement professionnel et humain de manière à bien se préparer au rôle d'enseignant.

154.4.2 Enseignement pratique

L'enseignement pratique comporte normalement trois parties obligatoires. La première partie, le cours EDUC 200, comprend une dizaine de visites dans le milieu scolaire ainsi qu'une série de rencontres à la Faculté. Les deuxième et troisième parties, stages I et II, comprennent douze semaines d'expérience dans les écoles.

Normalement, les trois parties doivent être complétées à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant inscrit aux stages I et II doit être prêt à accepter un placement à l'extérieur de la ville.

154.4.3 Programmes

Au niveau du programme de quatre ans, la Faculté offre deux orientations au choix de l'étudiant: l'enseignement en milieu d'immersion française et l'enseignement en milieu francophone minoritaire.

La Faculté offre les spécialisations suivantes:

I. Élémentaire

Spécialisation: Généraliste

within 30 days of being advised of the Registrar's decision to not issue a certificate.

For additional information please contact the Registrar, Teacher Certification and Development Branch of Alberta Education at 427-2045.

Philosophy of Education

The education program at Faculté Saint-Jean is based on the principle that students are the primary agents of their own learning. Thus, they are expected to find a balance between their personal freedom, self-esteem and individual rights, and their social and moral responsibilities. Students must assume the responsibility for personal growth and professional development by ensuring the reflection, inquiry and experiences which will allow them to attain the intellectual, emotional, aesthetic, moral, and social maturity necessary to guide young students and to act as their role model. As well Faculté Saint-Jean undertakes to prepare future teachers to work effectively **in french** in immersion or in francophone settings.

Professional Objectives

In addition to providing future teachers with a general education and with the capacity to promote the French-Canadian language and culture, Faculté Saint-Jean offers a variety of professional courses, with the following objectives:

- (1) to enable future teachers to gain knowledge of the personal and social development of young students, the way they learn and the community in which they live. Future teachers must become familiar with all aspects of the teaching process and with the role and responsibilities of the teacher in general, and must gain as well a thorough understanding of the field of French education, both for native speakers and for students in an immersion setting;
- (2) to enable future teachers to develop appropriate linguistic and professional skills;
- (3) to enable future teachers to develop the appropriate attitudes for acquiring professional knowledge and skills, while ensuring that both their professional and personal development are consistent with their future roles as teachers.

154.4.2 Education Practicum

The practicum normally comprises three compulsory parts. The first part, EDUC 200, includes 10 visits in the school milieu as well as regular sessions at Faculté Saint-Jean. The second and third parts, "Stages I et II," consist of 12 weeks of field experience in the schools.

Normally the three compulsory parts must be completed at Faculté Saint-Jean. Students registered in "Stages I et II" may be required to complete their practicum outside of Edmonton.

154.4.3 Programs

Faculté Saint-Jean offers two orientations in the four-year program: French Immersion Education and Francophone Education in minority settings.

Faculté Saint-Jean offers the following teaching specializations:

I. Elementary

Specialization: Generalist

Faculté Saint-Jean Chart 2 Élémentaire Spécialisation (Généraliste)/Elementary Specialization (Generalist)

Exigences du programme BEd Élémentaire: Enseignement en milieu d'immersion française

année 1	années 2 et 3	année 4
FRANC 160, 161, 162 et 163 ou, 165 et 166 options dirigées ★21 à ★24: ★6 par catégorie dans trois des catégories suivantes: Beaux-Arts, Humanités, Sciences* ou Sciences sociales (voir classification des cours à §162.3)	FRANC 264 ou 267 et 322 LINGQ 200 option culture et civilisation (voir §153.8(5)b) EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455, 457 PS ED 263, 265 ★3 option en pédagogie ★9 options dirigées ★18 options libres	CU ME 309, 331, 332, 333, 338 EDUC 302, 303 FO ED 205 PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 300, 350 Note: Les étudiants sont autorisés à faire une partie de l'année 4 pendant l'année 3.
*INFOR 161 est recommandé (voir §154.4.4(4))		

Faculté Saint-Jean Chart 2 Élémentaire Spécialisation (Généraliste)/Elementary Specialization (Generalist) (cont'd)

Exigences du programme BEd Élémentaire: Enseignement en milieu francophone minoritaire

année 1	années 2 et 3	année 4
FRANC 160, 161, 162 et 163, ou 165 et 166 ★6 de niveau 100 en Beaux-Arts ★6 de niveau 100 en Sciences sociales ★6 de niveau 100 en Sciences* ★3 à ★6 options libres *INFOR 161 est recommandé (voir §154.4.4(4))	FRANC 264 ou 267 et 322 LINGQ 200 HISTE 374 ou 375 et HISTE 380 ★12 FRANC ou CA FR de niveau 300 ou 400 EDUC 200, 201 CU ME 308, 357 FO ED 206, 350, 401, 455, 457 PS ED 263, 265, 477 ★6 options libres	CU ME 309, 331, 332, 333, 338 EDUC 302, 303 FO ED 205 PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 300, 350 Note: Les étudiants sont autorisés à faire une partie de l'année 4 pendant l'année 3.

II. Secondaire (une des spécialisations doit être le français):

Spécialisations majeures

Etudes sociales
Français
Mathématiques
Musique
Sciences générales

Spécialisations mineures

Art dramatique
Education physique
Etudes sociales
Français
Mathématiques
Sciences générales
Sciences physiques

II. Secondary (either the major or minor specialization must be French):

Major Specializations

French
General Sciences
Mathematics
Music
Social Studies

Minor Specializations

Drama
French
General Sciences
Mathematics
Physical Education
Physical Sciences
Social Studies

Faculté Saint-Jean Chart 3 Secondaire (Spécialisation)

Important: Les étudiants inscrits dans la voie *Enseignement en milieu francophone minoritaire* doivent consulter le Bureau des admissions.

Exigences du programme BEd Secondaire Spécialisation Majeure: Français

année 1	années 2 et 3	année 4
FRANC 160, 161, 162 et 163, ou 165 et 166 ★12 dans la mineure INFOR 161 LINGQ 200 ★3 à ★6 options libres	EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455, 457 PS ED 263, 265 option culture civilisation (voir §153.8(5)b) ★27 à ★30 dans la majeure ★6 dans la mineure ★3 à ★6 options libres	1 CU ME dans la mineure 2 CU ME dans la majeure EDUC 302, 303 FO ED 205 PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 310, 360 Note: Les étudiants sont autorisés à faire une partie de l'année 4 pendant l'année 3.

Exigences du programme BEd Secondaire Spécialisation Majeure: Autre Que Français

année 1	années 2 et 3	année 4
FRANC 160, 161, 162 et 163, ou 165 et 166 12 crédits dans la majeure INFOR 161 LINGQ 200 ★3 à ★6 options libres	FRANC 264 et FRANC libre ou FRANC 267 FRANC 322 FRANC 325 ou CA FR 350 EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455 et 457 PS ED 263, 265 Culture civilisation (voir §153.8(5)b) ★24 dans la majeure ★3 à ★6 options libres	1 CU ME dans la mineure 2 CU ME dans la majeure EDUC 302, 303 FO ED 205 PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 310, 360 Note: Les étudiants sont autorisés à faire une partie de l'année 4 pendant l'année 3.

BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations majeures

Études sociales	Français
HISTE 120, 260, 261 GEOGE 150, 151 SC PO 101, 102 ★12 dans le domaine des Sciences sociales (voir classification des cours à la §153.3)	<i>Enseignement en milieu d'immersion française</i> Voie avancée: FRANC 165, 166, 267 Voie intermédiaire: FRANC 162, 163, 264, FRANC libre FRANC 322 et FRANC 325 ou CA FR 350 ★9 au choix en littérature française ou canadienne-française ★6 au choix en FRANC ou CA FR LINGQ 200, LIN R 320 ou 422

BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations mineures

Art Dramatique	Education Physique
132, 137, 140 4. PAC 160 5. PAC 154, 166, 170 ★6 dans 2 catégories: 1. DAC 340, 350, 360 2. PAC 300 3. PAC 311, 313, 314, 318, 320, 337, 4. PAC 360, 361 5. PESS 180	PESS 294 ★9 dans 3 catégories 1. DAC 155, 160 2. PAC 100 3. PAC 111, 112, 113, 114, 118 131,

Faculté Saint-Jean Chart 3 Secondaire (Spécialisation) (cont'd)

Important: Les étudiants inscrits dans la voie *Enseignement en milieu francophone minoritaire* doivent consulter le Bureau des admissions.

BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations majeures		BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations mineures	
<p>Français</p> <p><i>Enseignement en milieu francophone minoritaire</i> LINGQ 200 FRANC 322, 325 ★6 en littérature ★6 en FRANC ou CA FR de niveau 300 ou 400 HISTE 374 ou 375, et 380 ★9 en FRANC ou CA FR au choix</p> <p>A noter que les cours prérequis au FRANC 322 font partie des options libres</p> <hr/> <p>Mathématiques</p> <p>MATHQ 113 ou 114, 115, 120, 121 MATH 223, 241, 242, ou 340 INFOR 161, 261 STATQ 141 ★6 en sciences</p>	<p>Musique</p> <p>MUSIQ 151, 155, 156 MUSIC 124, 141, 209, 211, 216, 217, 220, 230, 315</p> <hr/> <p>Sciences Générales</p> <p>CHIM 101, 102 PHYSQ 100, 102 GEOLE 102, 103 ★12 parmi: BIOLE 107, 108, 201, 207, 208 ★6 en mathématiques</p>	<p>Français</p> <p><i>Enseignement en immersion française</i> voie avancée: FRANC 165, 166, 267 voie intermédiaire: FRANC 162, 163, 264, FRANC LIBRE FRANC 322, 325 LINGQ 200</p> <hr/> <p>Français</p> <p><i>Enseignement francophone minoritaire</i> FRANC 322, 325 ★3 en FRANC ou CA FR de niveau 300 ou 400 LINGQ 200 HISTE 374 ou 375 et 380</p> <p>A noter que les cours prérequis au FRANC 322 font partie des options libres.</p> <hr/> <p>Études sociales</p> <p>HISTE 120, 260, 261 GEOGE 150, 151</p>	<p>Mathématiques</p> <p>MATHQ 113 ou 114, 115 MATH 241 ★6 parmi: MATHQ 120, MATH 223, STATQ 141</p> <hr/> <p>Sciences Générales</p> <p>Minimum ★3 dans trois des catégories et ★9 au choix parmi:</p> <ol style="list-style-type: none"> BIOLE 107, 108, 207, 208 PHYSQ 100, 102 GEOLE 102, 103 CHIM 101, 102 <hr/> <p>Sciences Physiques</p> <p>CHIM 101, 102 PHYSQ 100, 102 ★6 au choix en physique ou chimie de niveau 200</p>

III. BEd/AD

III. BEd/AD

Faculté Saint-Jean Chart 4 BEd/AD

Exigences du programme: BEd/AD (2ans) Élémentaire		Exigences du programme: BEd/AD (2ans) Secondaire	
année 1	année 2	année 1	année 2
FRANC 322 Option culture et civilisation (voir \$153.8(5)b) EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455, 457 PS ED 263, 265 ★6 options libres	CU ME 309, 331, 332, 333, 338 EDUC 302, 303 FO ED 205 PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 300, 350	FRANC 322 Option culture et civilisation (voir \$153.8(5)b) EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455, 457 PS ED 263, 265 ★6 options libres	1 CU ME dans la mineure 2 CU ME dans la majeure EDUC 302, 303 FO ED 205 PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 310, 360

154.4.4 Notes académiques

- Pour avoir le titre de BEd, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans les ★120 comptant au programme.
- Afin d'être recommandé pour un Brevet d'enseignement temporaire, tout étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 5,0 dans tous les cours professionnels obligatoires.
- Un étudiant qui échoue aux stages I ou II ne peut s'inscrire à aucun autre des cours d'enseignement pratique et doit se retirer du programme de pédagogie de la Faculté Saint-Jean.
 - Un étudiant qui abandonne les stages I ou II de l'enseignement pratique doit avoir la permission du Vice-doyen aux affaires académiques avant de se réinscrire dans ces cours.
 - Un étudiant en période probatoire pour des raisons académiques ne peut pas s'inscrire aux stages I et II.
- Les étudiants du BEd et du BEd/AD doivent compléter, avant la fin de leur programme, un cours de ★3 en informatique ou l'équivalent, de préférence INFOR 161.

154.4.4 Academic Standing

- To be granted the BEd degree students must maintain a GPA of 5.0 in ★120 credited to the degree.
- To be recommended for the Interim Professional Certificate, students must obtain a grade point average of 5.0 in all compulsory professional courses.
- Students who receive a failing grade in "Stage I or II" will not be allowed to register in any further Education Practicum courses and will be required to withdraw from the education program at Faculté Saint-Jean.
 - Students who withdraw from "Stage I or II" must have the approval of the Coordinator of the Education program to re-register for that course.
 - Students on probation for academic reasons may not register in "Stage I or II."
- BEd and BEd/AD students must complete in their program ★3 in computing science or the equivalent, preferably INFOR 161.

154.5 Programmes du diplôme de perfectionnement en éducation

154.5.1 Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre deux diplômes de perfectionnement pour les enseignants:

- (1) en milieu francophone minoritaire et
- (2) en milieu d'immersion française.

Les programmes sont conçus pour permettre aux enseignants de parfaire leurs connaissances et leurs compétences dans certains domaines reliés à l'enseignement en langue française.

154.5.2 Les exigences du programme

Le programme comporte ★24 de niveau senior et de deuxième cycle, répartis comme suit: ★15 obligatoires et ★9 optionnels. Les cours obligatoires permettent d'acquérir la connaissance théorique et linguistique générale de chacun des domaines de concentration (enseignement en situation d'immersion française et enseignement dans les milieux francophones minoritaires), tandis que les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.

L'étudiant peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel, cependant le diplôme doit être complété en quatre années universitaires à partir de l'inscription initiale.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Vice-doyen aux affaires académiques.

154.5.3 Directives du programme

- (1) Les candidats doivent s'inscrire en tant que "étudiants au diplôme de perfectionnement" à la Faculté Saint-Jean.
- (2) Les étudiants doivent obtenir une note de 5 ou plus dans chacun des cours du diplôme.
- (3) L'admission à un programme du diplôme ne constitue pas une admission à un programme de maîtrise. Les étudiants qui désirent s'inscrire à un programme de maîtrise doivent consulter le Vice-doyen aux affaires académiques de la Faculté Saint-Jean ou les autorités concernées à la faculté d'Études supérieures.
- (4) Les cours ayant déjà servi à l'obtention d'un diplôme de MEd/BEEd ne peuvent être crédités à nouveau en vue du diplôme.
- (5) Les étudiants inscrits au programme du diplôme ne sont tenus ni aux tests/examens ni aux cours obligatoires des programmes du premier cycle de la Faculté Saint-Jean.
- (6) S'il désire changer son programme, l'étudiant doit consulter le Vice-doyen aux affaires académiques.

154.5.4 Les programmes

- (1) **Diplôme de perfectionnement pour les enseignants en milieu francophone minoritaire**
 - a. **Cours obligatoires (★15)**
CU ME 497, 500, 501
★3 de niveau 300 ou 400 en fondements de l'éducation ayant trait à l'éducation francophone en milieu minoritaire (ex. FO ED 401)
★3 de niveau 300 ou 400 de langue, ou ★3 de niveau 300 ou 400 en littérature ou en culture et civilisation, française ou canadienne-française.
 - b. **Cours optionnels (★9)**
Les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.
- (2) **Diplôme de perfectionnement pour les enseignants en milieu d'immersion française**
 - a. **Cours obligatoires (★15)**
CU ME 458, 500, 501
★3 de niveau 300 ou 400 dans le domaine de l'éducation bilingue (ex. PS ED 477)
★3 de niveau 300 ou 400 de langue, ou ★3 de niveau 300 ou 400 en littérature ou en culture et civilisation, française ou canadienne-française.
 - b. **Cours optionnels (★9)**

Les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.

154.5 The Diploma Programs in Education

154.5.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers two diploma programs:

- (1) In Francophone Education in minority settings; and
- (2) In French Immersion Education.

The Diploma programs are designed to enable practising teachers to further their knowledge and skills in designated areas related to French language education.

154.5.2 Program Requirements

The program consists of ★24 at the senior and graduate levels, ★15 of which are compulsory (the program core) and ★9 are elective. Required courses provide the general theoretical and linguistic framework for each of the areas of concentration (French Immersion Education and Francophone Education in minority settings) while electives provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.

The Diploma may be completed on a full-time or part-time basis, but must be finished within four academic years of initial registration.

More detailed information is available by communicating with the Associate Dean (Academic), Faculté Saint-Jean.

154.5.3 Program Guidelines

- (1) Candidates will register as "Diploma Students" in Faculté Saint-Jean.
- (2) Students must receive a grade of 5.0 or better in any course credited to the Diploma.
- (3) Admission to the Diploma Program does not constitute admission to a Master's Program. Students wishing to apply for a Master's program should consult the Associate Dean (Academic) of Faculté Saint-Jean or the appropriate authorities to ascertain the requirements for graduate degrees.
- (4) Students who now hold an MEd/BEEd degree may not obtain the Diploma on the basis of courses already credited toward the MEd or the BEEd.
- (5) Students registered in the Diploma Program are not held to the examinations and the compulsory courses which are part of the undergraduate programs of the Faculté.
- (6) For a change in program, students should consult the Associate Dean (Academic).

154.5.4 Programs

- (1) **Diploma Program in Francophone Education in Minority Settings**
 - a. **Compulsory courses (★15)**
CU ME 497, 500, 501
★3 (300- or 400-level) in Educational Foundations relating to francophone education in minority settings (eg. FO ED 401)
★3 (300- or 400-level) in language, or ★3 in French or French-Canadian literature or culture and civilization.
 - b. **Options (★9)**
Elective courses provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.
- (2) **Diploma Program in French Immersion Education**
 - a. **Compulsory courses (★15)**
CU ME 458, 500, 501
★3 (300- or 400-level) in bilingual education (eg. PS ED 477)
★3 (300- or 400-level) in language, or ★3 in French or French-Canadian literature or culture and civilization.
 - b. **Options (★9)**

Elective courses provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.

154.6 Maîtrise en sciences de l'éducation – Etudes en langue et culture

154.6.1 Information générale

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en sciences de l'éducation. Le programme multidisciplinaire en langue et culture intègre plusieurs disciplines avec les théories et les pratiques des sciences de l'éducation. Le programme reflète le caractère unique de la Faculté et permet aux étudiants de poursuivre leurs études en français au niveau de la maîtrise. Le programme est conçu pour des personnes qui oeuvrent dans les milieux d'éducation. Le programme veut former des enseignants et des enseignantes maîtres, des spécialistes dans les domaines de l'éducation en immersion et de l'éducation francophone et des professionnels qui peuvent exercer un véritable rôle de leader dans leur milieu scolaire.

Les candidats devraient consulter la Coordonnatrice du programme de maîtrise de la Faculté Saint-Jean pour obtenir plus de détails, ou §184 (Faculty of Graduate Studies and Research) de l'annuaire de l'université, sous Faculté Saint-Jean.

154.7 Baccalauréat en Education/ Baccalauréat-ès-Sciences

154.7.1 Renseignements généraux:

Le programme de cinq ans est une combinaison du BEd secondaire et du BSc général et comprend ★150. La nature du programme permet à l'étudiant d'obtenir les deux diplômes puisqu'il complète toutes les exigences des deux programmes à l'exception du cours de littérature anglaise requis au BSc. Cette exigence a été remplacée par un cours obligatoire en littérature française ou canadienne-française. Les finissants de ce programme seront recommandés pour un brevet d'enseignement temporaire.

Les étudiants doivent choisir une spécialisation et une concentration mineure dans deux des trois domaines suivants: sciences mathématiques, sciences physiques, et sciences biologiques. Tous les étudiants doivent en plus compléter une concentration mineure en français. Le but de ce programme préparatoire est de former des enseignants possédant une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises en plus d'un entraînement supérieur en sciences.

L'étudiant, se classant dans la voie avancée en français, peut choisir entre deux orientations pour se préparer à l'enseignement, en milieu francophone minoritaire ou en milieu d'immersion française.

Pour être admis au Baccalauréat en Education/Baccalauréat-ès-Sciences les étudiants doivent normalement avoir réussi une première année d'études universitaires dans le programme du BSc et avoir rempli les conditions d'admission (voir §153.1.9).

Les étudiants des programmes du BEd ou du BSc peuvent aussi être admis au programme combiné après la deuxième année en autant qu'ils aient complété les cours requis, que les résultats de l'année précédente soient satisfaisants et qu'ils aient rempli les conditions d'admission du programme combiné au moment du transfert. Un étudiant pourra normalement transférer du programme combiné au programme du BEd ou du BSc (général) après la deuxième année et compléter un seul diplôme dans les délais prévus.

154.7.2 Programmes généraux

154.6 Master of Education – Educational Studies in Language and Culture

154.6.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers a Master of Education degree specializing in educational studies in language and culture. This multidisciplinary program recognizes the uniqueness of the Faculté and enables students to pursue studies in French at the Master's level. The Master of Education program is oriented to the school milieu and its instructional program is designed to develop competencies as master teachers, specialists in the field of Immersion and Francophone education, and educators who are prepared to assume a leadership role in their educational milieu.

Prospective students should consult the Graduate Program Coordinator for further information or the University Calendar, §184 Faculty of Graduate Studies and Research under Faculté Saint-Jean.

154.7 Bachelor of Education/ Bachelor of Science Degrees

154.7.1 General Information

The five-year program, consisting of ★150, is a combination of the BEd (secondary route) and BSc (general) degrees. Its integrated nature allows a student to receive both the BEd degree and the BSc degree by meeting all the requirements of both programs with the exception of the English literature requirement of the latter which has been replaced by a compulsory course in French or French-Canadian literature. Graduates from the program will meet the requirements for teacher certification.

Students are required to select a Specialization from one of the three areas of Science: Mathematical Sciences, Physical Sciences, and Biological Sciences. One of the two remaining areas must be selected as a Science Minor. In addition, all students are required to present a Minor in French. It is intended that graduates have a sound knowledge of French language and culture in addition to enhanced Science training presented by this teacher-preparation program.

Students who follow the Advanced route may select one of the two routes of teacher preparation, in Francophone Education in minority settings, or in French Immersion Education.

To be admitted into the Combined Bachelor of Education/Bachelor of Science program students must have normally, successfully completed first-year University studies in a BSc program and meet the admission requirements as laid out in §153.1.9.

Students in either a BEd or a BSc program may also transfer into the combined program after the second year providing that all courses and academic standing of Year One and Year Two of the combined program, as well as all admission requirements, have been met at the time of the transfer. Normally, a student will be able to transfer from the combined program to a BEd or BSc (general) program after Year Two and should be able to complete the single degree within the normal time frame.

154.7.2 Programmes généraux

Faculté Saint-Jean Chart 5 Programmes généraux (BEd/BSc)

Enseignement en milieu d'immersion française

	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
Majeure: Sciences Biologiques	FRANC 160, 161, 162 et 163, ou 165 et 166 LINGQ 200 MATHQ 113 ou 114, 115 CHIM 161, 163 BIOLE 107, 108 ★3 option libre (voie avancée seulement)	FRANC 264 ou 267, 322 BIOLE 201, 207, 208 INFOR 161 ★3 en sciences biologiques ★3 mineure en français ★6 mineure en sciences	FRANC 325 ou CA FR 350 EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455, 457 PS ED 263, 265 ★6 en sciences biologiques ★3 mineure en science	CU ME 358 CU ME 363 CU ME 367 EDUC 302, 303 FO ED 205, PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 310, 360	(Option culture civilisation: voir 153.8(5)b) ★3 mineure en français ★12 en sciences biologiques (niveau 300) ★9 mineure en sciences (★6 doivent être de niveau 300) ★3 parmi: BIOLE 315, HUME 420, PHIL 265 ou 386

Important: Les étudiants inscrits dans la voie Enseignement en milieu francophone minoritaire doivent consulter le Bureau des admissions.

Faculté Saint-Jean Chart 5 Programmes généraux (BEd/BSc) (cont'd)

Enseignement en milieu d'immersion française					
	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
Majeure: Sciences Mathématiques	FRANC 160, 161, 162 et 163, ou 165 et 166 LINGQ 200 MATHQ 113 ou 114, 115 CHIM 101, 102 ou PHYSQ 100, 102 BIOLE 107, 108 ★3 option libre (voie avancée seulement)	FRANC 264 ou 267, 322 MATHQ 120 MATH 223, 241, 242 INFOR 161 ★6 mineure en sciences ★3 mineure en français	FRANC 325 ou CA FR 350 EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455, 457 PS ED 263, 265 STATQ 141 ★3 en sciences mathématiques ★3 mineure en sciences	CU ME 358 CU ME 363 CU ME 367 EDUC 302, 303 FO ED 205 PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 310, 360	(Option culture civilisation voir §162.8(5)b) ★3 mineure en français ★12 en sciences mathématiques (niveau 300) ★9 mineure en sciences (★6 doivent être de niveau 300) ★3 parmi: BIOLE 315, HUME 420, PHIL 265 ou 386
Majeure: Sciences Physiques	FRANC 160, 161, 162 et 163, ou 165 et 166 LINGQ 200 MATHQ 113 ou 114, 115 CHIM 101, 102 PHYSQ 100, 102 ★3 option libre (voie avancée seulement)	FRANC 264 ou 267, 322 BIOLE 107, 108 CHIM 261, 263 INFOR 161 ★6 mineure en sciences ★3 mineure en français	FRANC 325 ou CA FR 350 EDUC 200, 201 CU ME 308 FO ED 206, 350, 455, 457 PS ED 263, 265 PHYSQ 271 PHYS 204 ★3 mineure en sciences	CU ME 358 CU ME 363 CU ME 367 EDUC 302, 303 FO ED 205, PS ED 264, 362, 465 ENPRQ 310, 360	(Option culture civilisation voir §162.8(5)b) ★3 mineure en français ★12 en sciences physiques (niveau 300) ★9 mineure en sciences (★6 doivent être de niveau 300) ★3 parmi: BIOLE 315, HUME 420, PHIL 265 ou 386

Important: Les étudiants inscrits dans la voie Enseignement en milieu francophone minoritaire doivent consulter le Bureau des admissions.

154.7.3 Exigences du programme

- Pour obtenir les deux diplômes, BEd et BSc, un étudiant doit obtenir ★150 répartis comme suit:
 - Orientation en milieu d'immersion française: ★72 en sciences, ★51 en pédagogie, ★24 en français et ★3 option libre.
Spécialisation (sciences) – ★36
Mineure (sciences) – ★24
Mineure (français) – ★24
Informatique – ★3
Histoire ou philosophie de la science – ★3
Options (sciences) – ★6
Cours de pédagogie – ★51
Option libre – ★3
 - Orientation en milieu francophone minoritaire: ★72 en sciences, ★48 en pédagogie, ★27 en français et ★3 option libre.
Spécialisation (sciences) – ★36
Mineure (sciences) – ★24
Mineure (français) – ★27
Informatique – ★3
Histoire ou philosophie de la science – ★3
Options (sciences) – ★6
Cours de pédagogie – ★48
Option libre – ★3
- Normalement, un maximum de ★48 au niveau "junior" ou l'équivalent est autorisé dans le programme combiné.
- Un étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau 300 dans son domaine de spécialisation et un minimum de ★6 de niveau 300 dans sa concentration mineure en sciences.
- Un étudiant doit réussir à l'intérieur de sa concentration mineure en français: LINGQ 200, FRANC 322, ★3 en culture/civilisation (voir §153.8(5)b.), et ★3 en littérature (FRANC 325 ou CA FR 350).
- Un étudiant doit réussir, sur l'histoire ou la philosophie de la science, ★3 parmi les cours suivants: BIOLE 315, HUME 420, PHIL 265 ou PHIL 386.
- Un étudiant doit normalement réussir ★30 de niveau "junior" avant de pouvoir s'inscrire dans des cours de niveau "senior."

154.7.3 Program Requirements

- To obtain both the BEd degree and the BSc degree, students must successfully complete ★150 as follows:
 - French Immersion Education: ★72 in science, ★51 in education, ★24 in French, and ★3 in free option.
Specialization (Science) – ★36
Minor in Science – ★24
Minor in French – ★24
Computing Science – ★3
History or Philosophy of Science – ★3
Options (Science) – ★6
Education courses – ★51
Free option – ★3
 - Francophone Education in minority settings: ★72 in science, ★48 in education, ★27 in French, ★3 in free option.
Specialization (science) – ★36
Minor in science – ★24
Minor in French – ★27
Computing Science – ★3
History or Philosophy of Science – ★3
Options (science) – ★6
Education courses – ★48
Free option – ★3
- Normally, a maximum of ★48 at the junior level is permitted in the combined program.
- Students must successfully complete a minimum of ★12 at the 300-level in the specialization and, in addition, a minimum of ★6 at the 300-level in the science minor.
- The following courses must be included in the French minor: LINGQ 200, FRANC 322, ★3 in culture/civilization (see §153.8.(5)b.) and ★3 in literature (FRANC 325 or CA FR 350).
- Students must successfully complete ★3, among the following courses, in history or philosophy of science: BIOLE 315, HUME 420, PHIL 265, or 386.
- Normally at least ★30 at the junior-level must be successfully completed before students may register in senior-level courses.

- (7) Pour être admis avec équivalences universitaires dans le programme, un étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 5,0.
- (8) Pour être autorisé à poursuivre le programme, un étudiant doit conserver une moyenne minimale de 5,0. S'il n'a pas obtenu 5,0 de moyenne, l'étudiant devra se retirer du programme combiné et pourra transférer, si éligible, au programme du BEd ou du BSc.
- (9) Pour recevoir les diplômes du BEd et du BSc, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans tous les cours avec notes et dans tous les cours de la spécialisation en sciences.
- (10) Afin d'être recommandé pour un brevet d'enseignement temporaire, l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 5,0 dans tous les cours professionnels obligatoires.
- (11) Un étudiant qui échoue aux stages I ou II ne peut s'inscrire à aucun autre cours d'enseignement pratique à la Faculté Saint-Jean et doit se retirer du programme.
- (12) Un étudiant qui abandonne les stages I ou II doit obtenir la permission du Vice-doyen aux affaires académiques avant de s'y réinscrire.
- (7) In order to be admitted with advanced credits in the program, students must normally possess a Grade Point Average of at least 5.0.
- (8) To continue in the combined BEd/BSc program requires a Grade Point Average of at least 5.0. Students who do not meet this requirement must withdraw from the combined program and may apply for admission to either a BEd program or a BSc program if eligible.
- (9) To obtain both the BEd and BSc degrees, students must maintain a GPA of 5.0 in all courses for which a mark is granted and in all the specialization courses in science.
- (10) To be recommended for the Interim Professional Certificate, students must obtain a Grade Point Average of at least 5.0 in all compulsory professional courses.
- (11) Students who receive a failing grade in "Stages I or II" will not be allowed to register in any further Education Practicum courses at Faculté Saint-Jean and will be required to withdraw from the program.
- (12) Students who withdraw from "Stages I or II" must have the approval of the Associate Dean (Academic) to re-register for these courses.

154.8 Baccalauréat-ès-Sciences

154.8.1 Programme général (programme SA92)

Le programme général du BSc est conçu pour donner à l'étudiant une éducation variée dans plus d'une branche d'étude et il comprend une matière ou un domaine de concentration principal et secondaire, dont les deux doivent être en sciences. En plus de conduire à un diplôme général de BSc, ce programme permet le transfert ensuite dans des programmes de "Specialization and Honors" à la Faculté des Sciences, pour lesquels il n'y a pas d'admission au niveau de la première année. Les étudiants inscrits dans le programme devront consulter la description voulue dans l'annuaire pour le programme particulier qui les intéresse et choisir soigneusement les cours de base de première année conformément aux exigences du programme en question. Pour compléter son programme, un étudiant doit inclure un certain nombre de cours offerts par la Faculté des sciences lesquels sont enseignés en anglais. Le schéma type de ce programme est le suivant:

154.8 The Degree of Bachelor of Science

154.8.1 General Program (Degree Code SA92)

The BSc General program is designed to provide students with a diversified education in more than one branch of study and includes a major and a minor Subject or Area of Concentration, each of which must be in Science. In addition to providing for a BSc General Degree, this allows for subsequent transfer to Specialization and Honors programs, at the Faculty of Science, for which there is no first-year admission. Students enrolled in the General program who intend to transfer to another program should consult the appropriate Calendar description for the particular program of interest and carefully select their first-year core courses in accordance with the requirements of the specific program. It should be noted that this program requires that students include courses offered by the Faculty of Science which are available only in English. The basic outline of the program is as follows:

Faculté Saint-Jean Chart 6 Programmes généraux (BSc)

	année 1	année 2	année 3	année 4
Voie: Intermédiaire	FRANC 160 - 161 FRANC 162/163 et 1 option ★18 en Science	FRANC 264/322 Anglais ★18 en Science	Option culture et civilisation (voir §153.8(5)b.) et 1 option senior ★18 en Science ★6 en option	★18 en Science ★12 en option
Voie: Avancée	FRANC 165/166 ★18 en Science ★6 option	FRANC 267/322 Anglais ★18 en Science	Option culture et civilisation (voir §153.8(5)b.) et 1 option senior ★18 en Science ★6 en option	★18 en Science ★12 en option

154.8.2 Exigences du programme

Le programme général est soumis aux règlements suivants:

- (1) Pour obtenir un diplôme de BSc général, un étudiant doit réussir un total de ★120. L'équivalent d'au moins ★72 et d'au plus ★90 doit être en Sciences. L'équivalent d'au moins ★30 et d'au plus ★48 doit être en Arts dont FRANC 322 et un cours de ★3 parmi l'ensemble des cours énumérés à l'article §153.8(5)b. sont obligatoires.
- (2) Chaque étudiant doit avoir une matière ou un domaine de concentration principal et une matière ou un domaine de concentration secondaire, et les deux doivent être en Sciences. L'équivalent d'un minimum de ★36 et d'un maximum de ★48 est nécessaire dans la matière ou le domaine de concentration principal et cela ne doit pas comprendre plus que l'équivalent de ★18 de niveau "junior." L'équivalent d'un minimum de ★24 et d'un maximum de ★36 est nécessaire dans la matière ou le domaine de concentration secondaire, et cela ne doit pas comprendre plus que l'équivalent de ★12 de niveau "junior."

Une matière de concentration se compose de cours provenant soit de Chimie, Physique, Mathématiques, Géographie, Géologie ou Psychologie. (La Biologie convient comme domaine - les Sciences biologiques - mais pas comme matière.)

154.8.2 Program Requirements

The following regulations govern the General program:

- (1) To obtain a BSc General Degree students must receive credit in ★120. At least ★72 and not more than ★90 must be in Science. At least ★30 and not more than ★48 must be in Arts among which FRANC 322 and one option from the list contained in §153.8(5)b. are required.
- (2) Each student must complete a major and a minor Subject or Area of Concentration, each of which must be in Science. A minimum of ★36 and a maximum of ★48 is required in the major Subject or Area of Concentration, with no more than 18 at the junior level. At least ★24 and not more than ★36 are required in the minor Subject or Area of Concentration, with no more than ★12 at the junior level.

A Subject of Concentration consists of courses taken from either Chemistry, Physics, Mathematics, Geography, Geology, or Psychology. (Biology is appropriate as an area, not as a subject.)

Un domaine de concentration se compose de cours provenant d'un des groupes suivants:

- Sciences biologiques:** Biochimie, Botanique, Entomologie, Génétique, Microbiologie, Pharmacologie, Physiologie, Zoologie et les cours intitulés Biologie.
- Sciences physiques:** Astronomie, Biochimie, Chimie, Géophysique, Physique mathématique, et Physique.
- Sciences mathématiques:** Informatique, Mathématiques, Statistique et Probabilités appliquées.
- Sciences de la terre:** Cartographie, Géographie, Géologie, Géophysique et Météorologie.

Consulter l'horaire pour les cours offerts dans les domaines ci-haut mentionnés.

Les cours d'une matière de concentration principale ou secondaire ne peuvent pas être inclus parmi les cours qui sont employés pour satisfaire aux exigences d'un domaine de concentration principal ou secondaire, par exemple, les cours de mathématiques ne peuvent pas être employés dans une matière de concentration principale ou secondaire si le domaine de concentration principal ou secondaire comprend des cours de mathématiques.

- The program is characterized by a base of courses which must include the following:
 - FRANC 322 et ★3 en culture/civilisation. (Voir §153.8(5)b.).
 - Un cours de ★6 choisi parmi les cours "junior" d'anglais (normalement en deuxième année).
 - ★6 parmi les cours "junior" suivants: Informatique, Mathématiques ou Statistique et Probabilités appliquées.
 - ★6 de niveau "junior" de Chimie ou de Physique.
 - ★6 parmi les cours "junior" suivants: Biologie, Entomologie, Génétique, Géographie, Géologie, Psychologie ou Zoologie.
- Normalement un étudiant doit réussir au moins l'équivalent de ★30 de niveau "junior" avant de pouvoir s'inscrire à des cours au niveau "senior."
- On ne peut pas prendre plus que l'équivalent de ★42 au niveau "junior."
- Chaque étudiant doit réussir l'équivalent d'un minimum de ★12 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration principal et en plus l'équivalent d'au moins ★6 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration secondaire.
- Sujet à l'approbation écrite de la Faculté avant l'inscription, un maximum de ★12 peut être suivi dans des facultés autres que la Faculté des Arts ou la Faculté des Sciences. Pour les candidats qui demandent leur admission au BSc général et qui ont déjà suivi des cours dans d'autres domaines que les Arts et les Sciences, le transfert possible de crédits pour ces cours sera évalué lors de l'admission dans le programme. Ces cours ne seront cependant pas inclus dans la matière ou le domaine de concentration principal ou dans la matière ou le domaine de concentration secondaire. Ils ne pourront non plus figurés parmi les ★18 requis en Arts ou les ★72 requis en Sciences. A noter que la §201 comprend une liste de cours d'autres facultés qui sont considérés comme des cours de Sciences. Ces cours peuvent faire partie de la majeure ou de la mineure et figurent parmi les ★72 requis en Sciences.

154.8.3 Niveau académique et diplômes (SA92)

Les règlements suivants s'appliquent aux programmes généraux:

Pour obtenir un diplôme de BSc général, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne d'au moins 5,5 est exigée dans la matière ou le domaine principal de concentration.

154.9 Baccalauréat en commerce (Bilingue)

154.9.1 Information générale

Le programme bilingue de quatre ans qui prépare au baccalauréat en commerce repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Business. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux Facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants:

- répondre au besoin des étudiants francophones et francophiles qui souhaitent préparer un diplôme de commerce en français en Alberta;

An Area of Concentration consists of courses taken from one of the following groups:

- Biological Sciences:** Biochemistry, Botany, Entomology, Genetics, Microbiology, Pharmacology, Physiology, Zoology, and courses titled Biology.
- Physical Sciences:** Astronomy, Biochemistry, Chemistry, Geophysics, Mathematical Physics, and Physics.
- Mathematical Sciences:** Computing Science, Mathematics, Statistics, and Applied Probability.
- Earth Sciences:** Cartography, Geography, Geology, Geophysics, and Meteorology.

For courses offered in the above areas of concentration, please consult the timetable.

Courses in a major or a minor subject of concentration may not be included among courses which are used to meet requirements for either a major or minor area of concentration, eg. courses in Mathematics cannot be used in a major or minor subject of concentration if the major or minor area of concentration includes courses in Mathematics.

- The General Program is characterized by a Core of courses, which must include the following:
 - FRANC 322 and ★3 in culture/civilization. (See §153.8(5)b.).
 - ★6 from among junior courses in English (normally in the second year).
 - ★6 from among junior courses in Computing Science, Mathematics, or Statistics, and Applied Probability.
 - ★6 from among junior courses in Chemistry or Physics.
 - ★6 from among junior courses in Biology, Entomology, Genetics, Geography, Geology, Psychology, or Zoology.
- Normally at least ★30 at the junior level must be successfully completed before students may register in senior-level courses.
- Not more than ★42 can be taken at the junior level.
- Students must successfully complete a minimum of ★12 at the 300-level in the major Subject or Area of Concentration and, in addition, at least ★6 at the 300-level in the minor Subject or Area of Concentration.
- Subject to receiving written approval from the Faculté Office prior to registration, a maximum of ★12 may be taken from faculties other than Science or Arts. For applicants to the BSc General who have already taken courses from faculties other than Science or Arts, potential transfer credit for such courses will be assessed at the time of admission to the program. Such subjects are not included as part of the major or minor Subject or Area of Concentration, nor toward the minimum requirement of ★18 in Arts, nor toward the minimum requirement of ★72 in Science. Please note however, that §201 contains a list of courses from other faculties that are regarded as Science courses. These courses can be used toward the major and minor and do count toward the minimum requirement of ★72 in Science.

154.8.3 Academic Standing and Graduation (SA92)

The following regulations govern General Programs:

To obtain a BSc General degree, students must maintain a GPA of 5.0 in ★120 credited to the degree. A GPA of at least 5.5 is required in the major Subject or Area of Concentration.

154.9 Bachelor of Commerce (Bilingual)

154.9.1 Description of Field

The four-year Bachelor of Commerce (Bilingual) degree is a collaborative effort between Faculté Saint-Jean and the Faculty of Business. This program, unique in Canada, offers students the opportunity to obtain a fully bilingual Business degree in Canada's two official languages. Students will complete half of their coursework at the Faculty of Business. The objectives of the program are:

- to respond to a need expressed by Francophone and Francophile students for coursework in French leading to a Bachelor of Commerce degree in Alberta;

- (2) préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même d'affronter le milieu économique mondial concurrentiel;
- (3) donner à l'Université de l'Alberta un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
- (4) attirer des étudiants du Canada francophone et d'autres pays du monde où le français occupe une place de choix.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (sauf ANGL 101). L'année suivante, les étudiants suivent les cours obligatoires de la Faculty of Business et s'inscrivent aux cours de français et aux cours facultatifs de la Faculté Saint-Jean. Les troisième et quatrième années, les étudiants suivent à la Faculty of Business les cours obligatoires qu'exige leur champ de spécialisation. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à Saint-Jean. En général, les étudiants suivront ★60 à la Faculté Saint-Jean et ★60 à la Faculty of Business.

154.9.2 Perspectives de carrière

Les perspectives de carrière sont nombreuses et variées pour les titulaires d'un baccalauréat de commerce qui maîtrisent les deux langues officielles du Canada. Ils auront un avantage enviable dans le secteur public, les grandes entreprises ou organismes professionnels qui oeuvrent à l'échelle nationale ou internationale, ou tout secteur associé à la comptabilité à la finance ou au marketing au Canada et à l'étranger.

154.9.3 Le programme

- (2) to prepare bilingual (French English) graduates who will be competitive in a global economy;
- (3) to promote the University of Alberta as a leading University offering a unique degree in North America;
- (4) to attract students from French-speaking Canada and other countries in the world where French is a major language.

The program is set up so that students will take their coursework in Year 1 in French at the Faculté Saint-Jean (except for ANGL 101). In Year 2, students will take the required core courses in business in the Faculty of Business and enroll in French language courses and free electives at Faculté Saint-Jean. In Years 3 and 4, students will continue in the Faculty of Business for required courses in their area of specialization. They will continue to take some free electives in Faculté Saint-Jean. Normally a student will complete ★60 at Faculté Saint-Jean and ★60 in the Faculty of Business.

154.9.2 Career Opportunities

Career opportunities for Bachelor of Commerce graduates fluent in both of Canada's official languages are many and varied. Students may have a particular advantage in government, large business or professional organizations with national or international presences or in any field relating to national or international accounting, finance, or marketing.

154.9.3 Le programme

Faculté Saint-Jean Chart 7 Programmes généraux (BComm)

Année préprofessionnelle suivie à la Faculté Saint-Jean Voie intermédiaire		Année préprofessionnelle suivie à la Faculté Saint Jean Voie avancée	
année 1	année 2	année 1	année 2
FRANC 160/161 ★6 FRANC 162/163 ★3 ANGL 101 ECONE 101/102 ★6 MATHQ 113 OU 114 STATQ 141 INFOR 161	BUS 201 COMPT 311 MGTC 312 MARK 301 FIN 301 ORG A 201 FRANC 264 ETCAN 101 cours facultatif (Voir Note 1) cours facultatif à la Faculté Saint-Jean	FRANC 165/166 ★6 ANGL 101 ECONE 101/102 ★6 MATHQ 113 OU 114 STATQ 141 ETCAN 101 INFOR 161	BUS 201 COMPT 311 MGTC 312 MARK 301 FIN 301 ORG A 201 FRANC 267 cours facultatif (Voir Note 1) ★6 cours facultatif à la Faculté Saint-Jean
année 3 Voies intermédiaire et avancée		année 4 Voies intermédiaire et avancée	
FRANC 322 ★15 à ★21 cours facultatifs avancés de commerce (Voir Note 2) ★6 à ★12 cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean		★21 à ★27 cours facultatifs avancés de commerce (Voir Note 2) ★3 à ★9 cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean	
Notes: (1) Les cours facultatifs de l'année 2 doivent être choisis soigneusement en fonction du champ de spécialisation éventuelle de chaque étudiant. Dans la plupart des cas, il est judicieux d'entamer le programme de cours obligatoires pendant l'année 2. COMPT 322 (ACCTG 322) est recommandé pour la plupart des majeures. (2) Voir le paragraphe 54.1.3. Tous les étudiants qui préparent un baccalauréat bilingue de commerce sont censés choisir une matière parmi les champs de spécialisation offerts par la Faculty of Business. A cet égard, il leur est recommandé de se référer au paragraphe 63.2 de l'annuaire de l'Université pour choisir des cours facultatifs avancés de commerce qui conviennent à leur spécialisation. Certains cours offerts par la Faculté des Lettres ou des Sciences peuvent également répondre aux exigences du programme sanctionné par un baccalauréat bilingue de commerce. Un nombre maximal de ★42 cours facultatifs avancés de commerce est permis en troisième et quatrième années.			

154.10 Options

Le terme "option" désigne le cours qu'un étudiant peut choisir librement s'il a les pré-requis nécessaires. "Approved option" est une option autorisée par le département qui dirige le programme de l'étudiant.

154.10 Options

The term "option," where it appears in the programs, means a course freely chosen by students provided they have the necessary prerequisite. An "approved option" is an option approved by the department directing the program of the student concerned.

155 Les cours

155 Courses

155.1 Renseignements généraux

À la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont enseignés en français.

155.1 General Information

At Faculté Saint-Jean all courses, except English courses, are taught in French.

155.2 Description des cours

Les signes et chiffres suivants sont utilisés dans la description des cours:

- (1) ★ – Ce signe indique la valeur du cours et le chiffre suivant (nombre de crédits) sert au calcul de la moyenne.
Normalement, le cours d'une année académique ou cours complet est suivi du chiffre ★6, le cours offert sur un semestre du chiffre ★3 et certains cours offerts sur une période de 6 semaines sont suivis du chiffre ★1.5.
- (2) *fi* – ce signe indique l'index des frais et est utilisé pour calculer les frais de scolarité dans chacun des cours. (Voir §22.2.)
- (3) (x semestre, X-X-X) – Ces chiffres placés entre parenthèses indiquent quand le cours est offert ainsi que le nombre d'heures d'enseignement par semaine. Le premier chiffre indique les heures de cours, le deuxième les heures de séminaire(s), les heures de démonstration (d), les heures de clinique (c) ou les heures de laboratoire combinées avec un cours (L). Le troisième chiffre indique les heures de laboratoire.

Cours à inscriptions limitées: Dans certains cours, l'effectif des classes doit être réduit pour des raisons académiques. Ces cours figureront dans l'horaire sous le titre "cours à inscriptions limitées." Si le nombre d'inscriptions pour un tel cours est trop grand, les étudiants dont le programme n'exige pas ledit cours devront annuler leur inscription.

155.3 Exigences physiques de certains cours universitaires

L'Université se doit de pourvoir à l'éducation de tout étudiant académiquement qualifié et offre des services spéciaux aux étudiants handicapés.

Cependant, certains cours demandent un niveau de compétence ou d'habileté physique afin d'atteindre les objectifs académiques. En cas de doute, prière de se renseigner auprès du département concerné et du coordonnateur de "Services for Students with Disabilities."

Les étudiants peuvent se voir refuser la permission de s'inscrire aux cours offerts hors-campus étant donné qu'il est souvent impossible d'offrir les services d'aide nécessaires.

155.4 Cours offerts

Le fait que la description d'un cours figure dans cet annuaire n'implique pas nécessairement que ce cours sera effectivement donné pendant la session académique à venir. Toute information relative aux cours qui seront donnés, aux noms des professeurs qui les assureront, ou à tout autre détail, sera fournie par le bureau du doyen de la faculté.

La description des cours de la Faculté Saint-Jean se trouve à la §201 "Course Listings" sous les titres suivants:

Andragogie (ANDR)
Anglais (ANGL)
Anthropologie (ANTHE)
Art dramatique (ADRAM)
Art de la scène (ARTSC)
Biochimie (BIOCH)
Biologie (BIOLE)
Canadien-Français (CA FR)
Chimie (CHIM)
Curriculum et méthodologie (CU ME)
Economie (ECONE)
Education (EDUC)
Enseignement pratique (ENPRQ)
Entomologie (ENTIE)
Etudes canadiennes (ETCAN)
Etudes classiques (ECLSS)
Etudes interdisciplinaires (ETIN)
Etudes de la religion (ET RE)
Evaluation en éducation (EVAED)
Famille (FA MI)
Fondements de l'éducation (FO ED)
Français (FRANC)
Géographie (GEOGE)
Géologie (GEOLE)
Histoire (HISTE)

155.2 Course Description

The following symbol and numbers are used in the course description:

- (1) ★ – This symbol stands for units of course weight and the accompanying number is used in computing grade point averages.
Normally an ordinary full-session course is weighted ★6, a single-term course ★3 and some courses offered over a six week period are weighted ★1.5.
- (2) *fi* – Stands for "Fee Index" and is the value used to calculate the instructional fees for each course. (See §22.2.)
- (3) (x term, X-X-X) – The figures enclosed in parentheses give information on when the course is offered and the hours of instruction per week. The first position indicates lecture hours, the second seminar hours (s), demonstration (d), clinic (c), or lecture-laboratory hours (L), the third position indicates laboratory hours.

Restricted Enrolment Courses: Classes in some courses must for academic reasons be restricted in size. Such courses will be labelled "restricted enrolment" courses in the timetable. If such a course is found to be over subscribed, students whose programs do not require that course may be required to delete it from their registration.

155.3 Physical Requirements for University Courses

The University has a commitment to the education of all academically qualified students and special services are frequently provided on campus to assist students with disabilities.

Nevertheless, some courses make certain unavoidable demands on students, with respect to the possession of a certain level of physical skill or ability, if the academic objectives of the course are to be realized. In case of doubt, students are advised to contact the Department concerned and the Coordinator of Services for Students with Disabilities.

Since support services cannot be guaranteed for all off-campus courses, instructors may be obliged to refuse registration in such courses.

155.4 Course Availability

The appearance of a course description, in this Calendar, does not constitute any guarantee that the course will actually be offered in the forthcoming session. Information as to which courses will be offered, the name of the instructors, and all further details must be sought from the Dean's office.

Faculté Saint-Jean courses can be found in §201, Course Listings, under the following subject headings:

Andragogie (ANDR)
Anglais (ANGL)
Anthropologie (ANTHE)
Art dramatique (ADRAM)
Art de la scène (ARTSC)
Biochimie (BIOCH)
Biologie (BIOLE)
Canadien-Français (CA FR)
Chimie (CHIM)
Curriculum et méthodologie (CU ME)
Economie (ECONE)
Education (EDUC)
Enseignement pratique (ENPRQ)
Entomologie (ENTIE)
Etudes canadiennes (ETCAN)
Etudes classiques (ECLSS)
Etudes interdisciplinaires (ETIN)
Etudes de la religion (ET RE)
Evaluation en éducation (EVAED)
Famille (FA MI)
Fondements de l'éducation (FO ED)
Français (FRANC)
Géographie (GEOGE)
Géologie (GEOLE)
Histoire (HISTE)

Humanités (HUME)
 Informatique (INFOR)
 Linguistique (LINGQ)
 Linguistique romane (LIN R)
 Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)
 Mathématiques (MATHQ)
 Musique (MUSIQ)
 Philosophie (PHILE)
 Physique (PHYSQ)
 Psychologie (PSYCE)
 Psychologie de l'éducation (PS ED)
 Science politique (SC PO)
 Sciences sociales (SCSOC)
 Sciences socio-politiques (SCSP)
 Sociologie (SOCIE)
 Statistique (STATQ)

Humanités (HUME)
 Informatique (INFOR)
 Linguistique (LINGQ)
 Linguistique romane (LIN R)
 Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)
 Mathématiques (MATHQ)
 Musique (MUSIQ)
 Philosophie (PHILE)
 Physique (PHYSQ)
 Psychologie (PSYCE)
 Psychologie de l'éducation (PS ED)
 Science politique (SC PO)
 Sciences sociales (SCSOC)
 Sciences socio-politiques (SCSP)
 Sociologie (SOCIE)
 Statistique (STATQ)

156 Bourses

156.1 Prix aux Diplômés

Voir les §§31 - 33 de l'annuaire de l'Université pour les renseignements généraux concernant les bourses d'immatriculation et les bourses du baccalauréat.

La Médaille d'Or des Pères Oblats

Domaine d'études: Faculté Saint-Jean

Valeur: Médaille d'Or 10kt

Nombre: 1

Conditions: Décernée au finissant de l'un des programmes de la Faculté Saint-Jean qui a fait preuve d'excellence au cours de ses études sur la base d'un minimum de 10 cours complets (ou leur équivalent). Les candidats doivent être de nationalité canadienne ou avoir le statut de résident permanent et doivent posséder une maîtrise de la langue française.

Donateur: Le Fonds St-Jean

Demande: Nomination de la Faculté Saint-Jean.

La Médaille d'Or Marie-Louise Brugeyroux

Domaine d'études: Education, Faculté Saint-Jean

Valeur: Médaille d'Or 18kt

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement au finissant en éducation qui, au cours de ses deux dernières années, s'est distingué dans ses études et a fait preuve d'excellence dans le programme en éducation.

Donateur: Alberta Teacher's Association en l'honneur de Marie-Louise Brugeyroux pour ses nombreuses années d'enseignement et ancienne coordonnatrice du programme de français langue seconde à la Commission scolaire catholique d'Edmonton.

Demande: Nomination de la Faculté Saint-Jean.

Prix du Consul général de France

Domaine d'études: Toute discipline à la Faculté Saint-Jean autre que langue et littérature françaises.

Valeur: livre

Nombre: 1.

Conditions: Décerné annuellement au finissant de la Faculté Saint-Jean qui obtient la moyenne la plus élevée dans un des programmes du premier cycle, pour des études suivies en français dans toute discipline autre que langue et littérature françaises.

Donateur: Le Consul général de France

Demande: Le récipiendaire est nommé par la Faculté Saint-Jean

Prix du Consul général de France en langue et littérature françaises

Domaine d'études: Un programme de langue et littérature françaises à la Faculté Saint-Jean

Valeur: livre

Nombre: 1.

Conditions: Décerné annuellement au finissant de la Faculté Saint-Jean qui obtient la moyenne la plus élevée dans un programme de BA ou de BEd avec une spécialisation en langue et littérature françaises.

Donateur: Le Consul général de France.

Demande: Le récipiendaire est nommé par la Faculté Saint-Jean

156 Awards

156.1 Graduating Awards

See §§31 through 33 for general information concerning matriculation and undergraduate awards.

Oblate Fathers Gold Medal

Field of Study: Faculté Saint-Jean

Value: 10kt Gold Medal

Number: 1

Conditions: Awarded to the graduating student from any program in Faculté Saint-Jean who has shown the highest distinction in scholarship on a minimum of 10 full course equivalents. Candidates must be Canadian Citizens or Permanent Residents who are deemed to have mastered the French language.

Donor: Endowed by Le fonds St-Jean

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

Marie-Louise Brugeyroux Gold Medal

Field of Study: Education, Faculté Saint-Jean

Value: 18kt Gold Medal

Number: 1

Conditions: Awarded annually to the graduating student who, in the final two years of the Bachelor of Education program in Faculté Saint-Jean, has shown the highest academic achievement and proficiency in the Education program.

Donor: The Alberta Teacher's Association in honor of Marie-Louise Brugeyroux, a long-time teacher and former supervisor of French as a second language in the Edmonton Separate School system.

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

The Consul General of France's Prize

Field of study: Faculté Saint-Jean program other than French Language and Literature

Value: Book Award

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to the graduating student from Faculté Saint-Jean achieving the highest academic standing in an undergraduate program for studies done in French in any discipline other than French Language and Literature.

Donor: The Consul General of France

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

The Consul General of France's Prize in French Language and Literature

Field of study: Faculté Saint-Jean program in French Language and Literature.

Value: Book Award

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to the graduating student from Faculté Saint-Jean who achieves the highest academic standing in a BA or BEd program with specialization in French language and literature.

Donor: The Consul General of France.

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

156.2 Bourses au niveau du Baccalauréat

La Bourse des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge

Domaine d'études: Programme de BEd à la Faculté Saint-Jean.

Valeur: 1000\$

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement à une personne des provinces de l'Ouest ou des Territoires dont le français est l'une des langues de base et qui s'inscrit ou est inscrite dans le programme de baccalauréat en éducation à la Faculté Saint-Jean. La personne sera choisie d'après son dossier scolaire et sa contribution à la vie communautaire, préférablement francophone. Une attention toute spéciale sera accordée aux demandes de personnes dans le besoin.

Donateur: Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge.

Date limite de la demande: Au plus tard le 30 juin de chaque année. Toute demande devra parvenir au Comité de sélection, Bourse des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

156.3 Bourses d'immatriculation

Bourse de l'ACFA (Association canadienne-française de l'Alberta)

Domaine d'études: Programme de premier cycle à la Faculté Saint-Jean.

Valeur: 1000\$

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement à un résident de l'Alberta inscrit à temps plein en douzième année d'une école secondaire et qui désire adhérer à un programme offert par la Faculté Saint-Jean dès la fin de ses études secondaires. Le récipiendaire est choisi sur la base de son engagement dans la communauté franco-albertaine et de ses qualités de leadership.

Donateur: l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA).

Demande: Procurer le formulaire pour la Bourse de l'ACFA disponible à la Faculté Saint-Jean.

La Bourse Jean Patoine

Domaine d'études: Programmes du premier cycle à la Faculté Saint-Jean.

Valeur: Première bourse: 2500\$, Deuxième bourse: 1000\$

Nombre: 2

Conditions: Décernée annuellement à un albertain de langue maternelle française admis à la Faculté Saint-Jean sur la base du travail accompli au niveau secondaire et de sa contribution à la vie étudiante et communautaire. Le montant de 2500\$ sera versé au plus méritant, le montant de 1000\$ sera versé au deuxième plus méritant.

Donateurs: Le Fonds de bourse Jean Patoine a été créé en 1987 grâce aux généreux dons du Fonds Jean Patoine et du Club Richelieu.

Date limite de la demande: Au plus tard le 30 juin de chaque année.

Toute demande devra parvenir au Comité de sélection du Fonds de bourse Jean Patoine, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

La Bourse Jean Léon Côté

Domaine d'études: Programmes du premier cycle à la Faculté Saint-Jean.

Valeur: 1000\$

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement à une personne ayant fait ses études dans une école francophone dans une province où la langue de la majorité n'est pas le français, et qui désire poursuivre des études postsecondaires à l'Université de l'Alberta. La sélection est effectuée d'après l'excellence du dossier scolaire, la préférence étant accordée aux étudiants qui ont l'intention de s'inscrire à la Faculté Saint-Jean.

Donateur: Les amis et famille de Jean Léon Côté.

Demande: Nomination de la Faculté Saint-Jean. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 30 juin. Toute demande doit parvenir au Comité de sélection, Bourse Jean Léon Côté, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

156.2 Undergraduate Awards

The Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge Scholarship

Field of Study: BEd program at Faculté Saint-Jean.

Value: \$1,000.

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to a person from the Western provinces or the Territories for whom French is one of the first languages and who registers or is registered in the Bachelor of Education program at Faculté Saint-Jean. Selection will be based upon academic standing and extracurricular involvement, particularly within the French community. Financial need of the student is given special consideration.

Donor: The Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge

Apply: Applicants must be received by June 30. Send application to the Comité de sélection, Bourse des Soeurs de l'Assomption, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

156.3 Matriculation Awards

ACFA (Association canadienne-française de l'Alberta) Award

Field of Study: Faculté Saint-Jean.

Value: \$1,000

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to an Alberta resident who has successfully completed a high school Grade 12 program and will be entering a degree program at Faculté Saint-Jean. Recipients will be chosen on the basis of involvement in the Franco-Albertan Community with emphasis on leadership.

Donor: Endowed by Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA).

Apply: By completing the ACFA Award Application Form available from the Faculté Saint-Jean.

The Jean Patoine Scholarship

Field of Study: Undergraduate programs at Faculté Saint-Jean.

Value: First award: \$2,500, Second Award: \$1,000

Number: 2

Conditions: To be awarded annually to an Albertan, entering Faculté Saint-Jean, whose first language is French. Based upon academic standing and extracurricular involvement. The \$2,500 scholarship will be awarded to the most deserving student, and the \$1,000 scholarship will be awarded to the second most deserving student.

Donors: Endowed by the Fonds Jean Patoine and the Club Richelieu in 1987.

Apply: Applications must be received by June 30. Send application to the Comité de sélection, Jean Patoine Scholarship, c/o Dean, Faculté Saint-Jean.

Jean Léon Côté Scholarship

Field of Study: Undergraduate programs at Faculté Saint-Jean.

Value: \$1,000

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to a student who is presently enrolled in, or has successfully completed, Grade 12 in a Francophone High School in a province where the majority language is not French, and who plans to enter the first year of a degree program at the University of Alberta. Recipients will be chosen on the basis of superior academic achievement with preference given to a student planning to enrol in Faculté Saint-Jean.

Donor: Endowed by friends and family of Jean Léon Côté

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean. Applications must be received by June 30. Send applications to the Comité de sélection, Bourse Jean Léon Côté, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.